



RD7 - DOUBLEMENT ENTRE "LA PETITE TOURNÉE" ET "LA LANDE BLANCHE"

Communes de KERFOT, YVIAS et PAIMPOL - Département des Côtes d'Armor (22)



**AEPE
Gingko**

Atelier d'écologie paysagère
& environnementale

7, rue de la Vilaine
Saint-Mathurin-sur-Loire
49 250 LOIRE-AUTHION

02 41 68 06 95
www.aepe-gingko.fr
contacts@aepe-gingko.fr

Bilan de la concertation préalable

Déroulement du 3 avril au 3 mai 2018

Date de mise à disposition du public 3 Août 2018

SOMMAIRE

| | | | |
|--|----|---|----|
| I. Le projet soumis à la concertation préalable..... | 3 | IV.1.2. Modification proposée par le Département..... | 22 |
| I.1. présentation générale..... | 3 | IV.2. L'échangeur de Kervouriou-Naour..... | 24 |
| I.2. Les variantes retenues..... | 5 | IV.3. Ouvrage mixte de franchissement de la rd7..... | 24 |
| I.2.1. Les principes d'aménagements du tracé..... | 5 | IV.4. Giratoire de la Lande Blanche..... | 24 |
| I.2.2. Échangeur à Kervouriou-Naour..... | 5 | IV.5. Projet global..... | 24 |
| I.2.3. Franchissement de la RD7 au sud de Kerfot..... | 6 | V. Annexes..... | 25 |
| I.3. Le tracé proposé à la concertation..... | 7 | V.1. Le registre numérique..... | 25 |
| II. La concertation publique : contexte et modalités..... | 14 | V.2. Délibération du Conseil Municipal de Kerfot..... | 27 |
| II.1. Le cadre réglementaire..... | 14 | V.3. Revue de presse..... | 29 |
| II.2. Les modalités de la concertation publique..... | 15 | | |
| II.3. Insertion de la concertation dans la procédure administrative et technique..... | 15 | | |
| III. Bilan des échanges et avis émis lors de la concertation..... | 15 | | |
| III.1. Bilan quantitatif de la concertation..... | 15 | | |
| III.2. Bilan de la concertation par thème..... | 16 | | |
| III.2.1. Le projet..... | 16 | | |
| III.2.2. La conception routière..... | 16 | | |
| III.2.3. L'aménagement foncier..... | 16 | | |
| III.2.4. Les aménagements connexes..... | 16 | | |
| III.3. Tableaux récapitulatif des requêtes du registre de la concertation..... | 17 | | |
| III.4. Localisation des avis..... | 18 | | |
| IV. Adaptations du projet suite aux avis et aux propositions émis lors de la concertation..... | 21 | | |
| IV.1. Modification du PI de Poustoulic..... | 21 | | |
| IV.1.1. Étude de la proposition des exploitants..... | 21 | | |

I. LE PROJET SOUMIS À LA CONCERTATION PRÉALABLE

I.1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

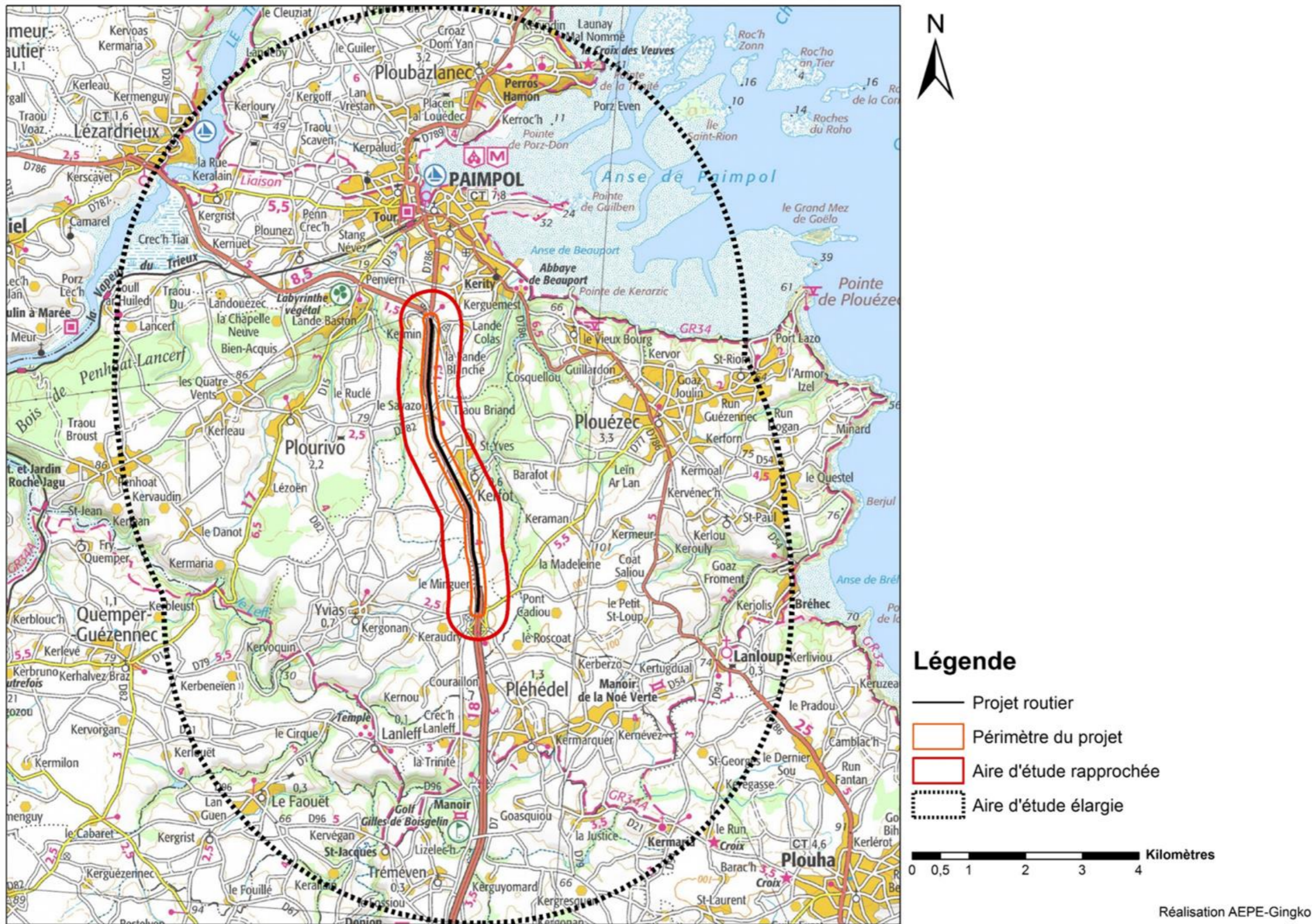
Le Conseil départemental des Côtes-d'Armor a inscrit à son schéma routier la modernisation de l'itinéraire Lanvollon-Paimpol.

L'opération de doublement de la RD7 entre l'échangeur de « La Petite Tournée » et le créneau de « La Lande Blanche » constitue l'ultime étape d'aménagement de la RD7. Les principaux objectifs de ce projet sont les suivants :

- augmenter la capacité de la RD7 et le niveau de service par doublement de la route existante ;
- sécuriser l'itinéraire par la suppression des carrefours à niveau et des accès directs ;
- améliorer la fluidité du trafic par la séparation des trafics de transit et des circulations d'intérêt local, notamment celles des engins agricoles et des transports maraîchers ;
- contribuer au désenclavement du bassin économique et légumier de Paimpol, au développement des zones d'activités existantes et à l'émergence de nouveaux pôles locaux.

Le projet consiste à doubler sur place la RD7 existante sur une longueur de 4 000 mètres, entre le créneau à 2 x 2 voies de La Lande Blanche et l'échangeur de La Petite Tournée.

Ce doublement s'accompagnera de la suppression de tous les échanges à niveau et accès directs sur la RD7, de la réalisation d'un échangeur et d'un passage supérieur à la RD7 et d'un itinéraire parallèle pour les circulations d'intérêt local.



Carte 1 : les aires d'étude du projet

V3-Mise à 2x2 voies-Voie parallèle



I.2. LES VARIANTES RETENUES

Plusieurs variantes de tracé nord-sud ont été envisagées pour rétablir les cheminements locaux, à l'est et à l'ouest de la RD7, et plusieurs types de franchissement de la RD7 ont été étudiés, soit en passage inférieur (PI), soit en passage supérieur (PS).

Les différentes variantes ont été présentées lors de la concertation. L'analyse comparative des variantes a permis au maître d'ouvrage de déterminer le projet à retenir.

I.2.1. LES PRINCIPES D'AMÉNAGEMENTS DU TRACÉ

Le projet comprend la mise à 2 x 2 voies de la RD7, avec rétablissement des échanges par la réalisation d'un échangeur complet au nord de « Kervouriou-Naour » et un passage supérieur desservant « Les Rues », et rétablissement des accès directs supprimés, côté ouest de la RD7 par une voie parallèle à celle-ci.

Entre le carrefour giratoire de « La Lande Blanche » et l'extrémité sud de la zone d'activités « Le Savazou », la variante retenue est commune à la variante qui a été déclarée d'utilité publique le 17 février 2010, déclaration d'utilité publique annulée par jugement n° 1001808 et 1001810 en date du 24 août 2012.

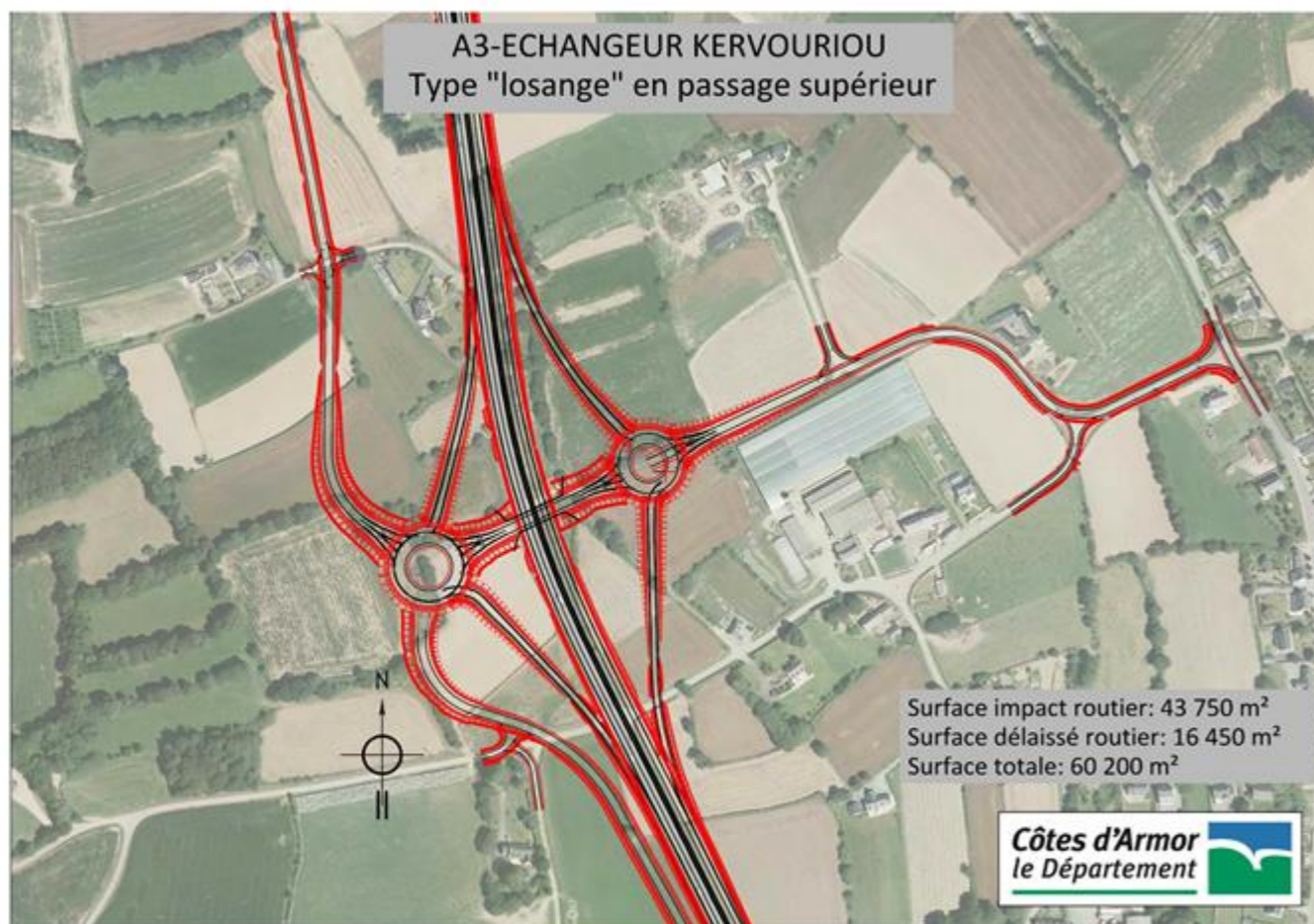
Au-delà, elle se rapproche de la RD7 pour rejoindre le futur échangeur de « Kervouriou-Naour », puis elle longe au plus près la RD7 (toujours côté ouest) pour rejoindre le futur passage supérieur aux « Rues » ; de là, elle longe la RD7 (toujours côté ouest), pour se brancher sur la RD79 à « La Petite Tournée ».

I.2.2. ÉCHANGEUR À KERVOURIOU-NAOUR

Dans un premier temps, quatre variantes (A0, A1, A2 et A3) ont été envisagées ; suite aux remarques des riverains consignées sur un registre en mairie de Kerfot en juin 2016, une cinquième variante (A4) a été étudiée. À l'issue de l'analyse comparative des différentes variantes, il a été mis en évidence que les variantes 1 (A1), 3 (A3) et 4 (A4) sont équivalentes en termes de réponse aux attentes locales et ressortent aussi bien classées les unes que les autres.

En comité de pilotage, les élus ont donc fait le choix de la variante 3 (A3).

Carte 2 : La variante 3 (V3) ou scénario de référence (SR) retenue à l'issue de l'analyse comparative multicritère des tracés



Carte 3 : La variante 3 (A3) retenue à l'issue de l'analyse comparative multicritère des variantes d'échangeur à « Kervouriou-Naour »

Dans le cadre de cette variante, un échangeur de type « losange » est réalisé à « Kervouriou-Naour » avec franchissement de la RD7 en passage supérieur (PS).

Le rétablissement en passage supérieur (PS) à la RD7 de la desserte locale au droit de l'échangeur de « Kervouriou-Naour » s'effectue par un pont offrant une hauteur de 4,80 m pour assurer le passage des poids-lourds sur la RD7.

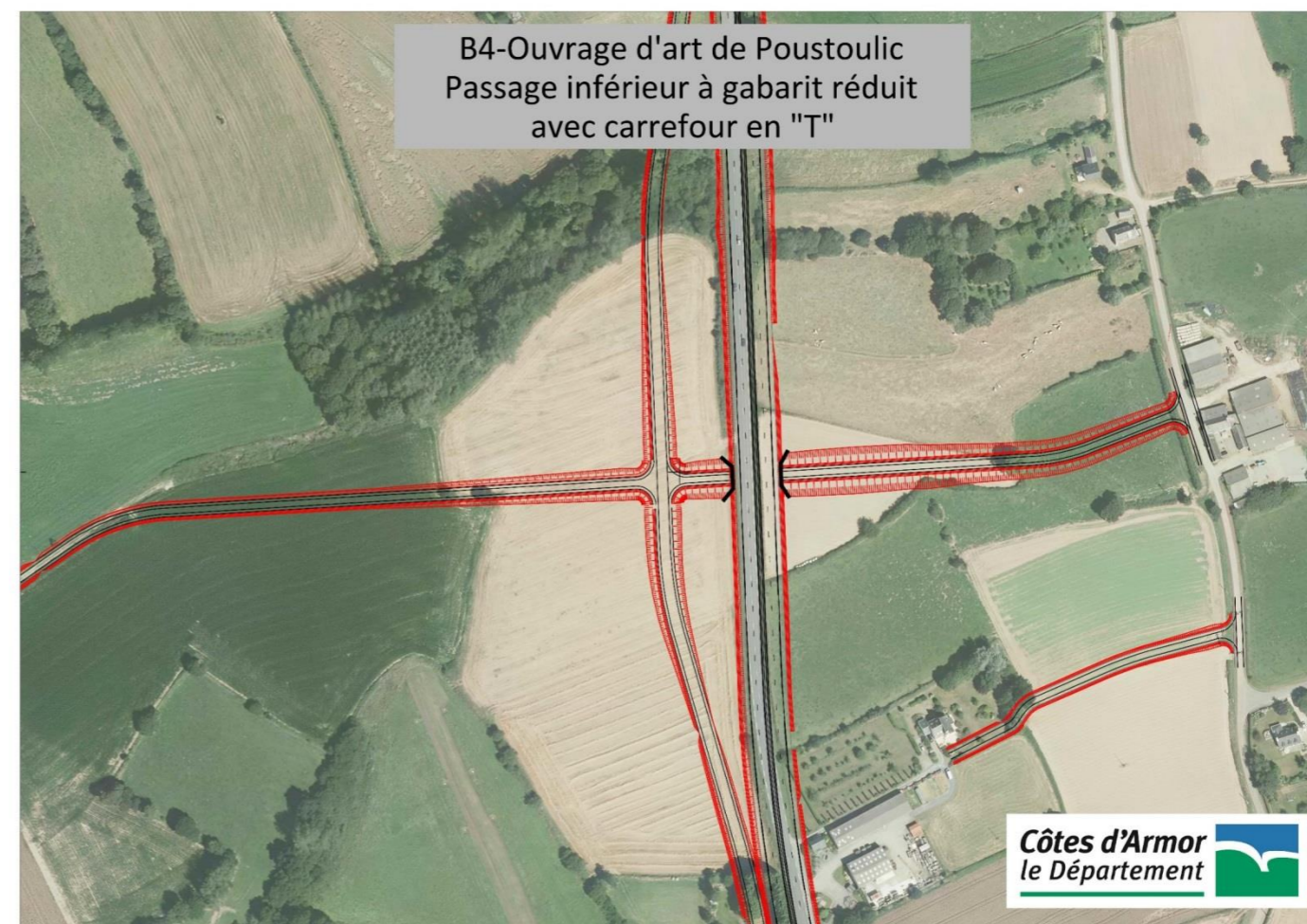


Figure 1 : La coupe de la variante 3 (A3) au droit de l'échangeur de type « losange » en passage supérieur (PS) à la RD7 à « Kervouriou-Naour »

I.2.3. FRANCHISSEMENT DE LA RD7 AU SUD DE KERFOT

Initialement, l'étude pour cet ouvrage portait sur 5 variantes. Suite aux remarques des riverains consignées sur un registre en mairie de Kerfot en juin 2016, une sixième variante avec ouvrage d'art en passage inférieur (PI) à gabarit réduit (h = 3,65 m) et aménagement d'un carrefour en « T » sur la voie communale existante (B4) a été étudiée.

À l'issue de la comparaison des variantes, le choix s'est porté sur cette variante (B4). C'est la variante qui s'insère le mieux dans le paysage, qui est la moins consommatrice d'espace agricole et qui correspond le mieux aux attentes des riverains. Cette variante est retenue par le porteur de projet.

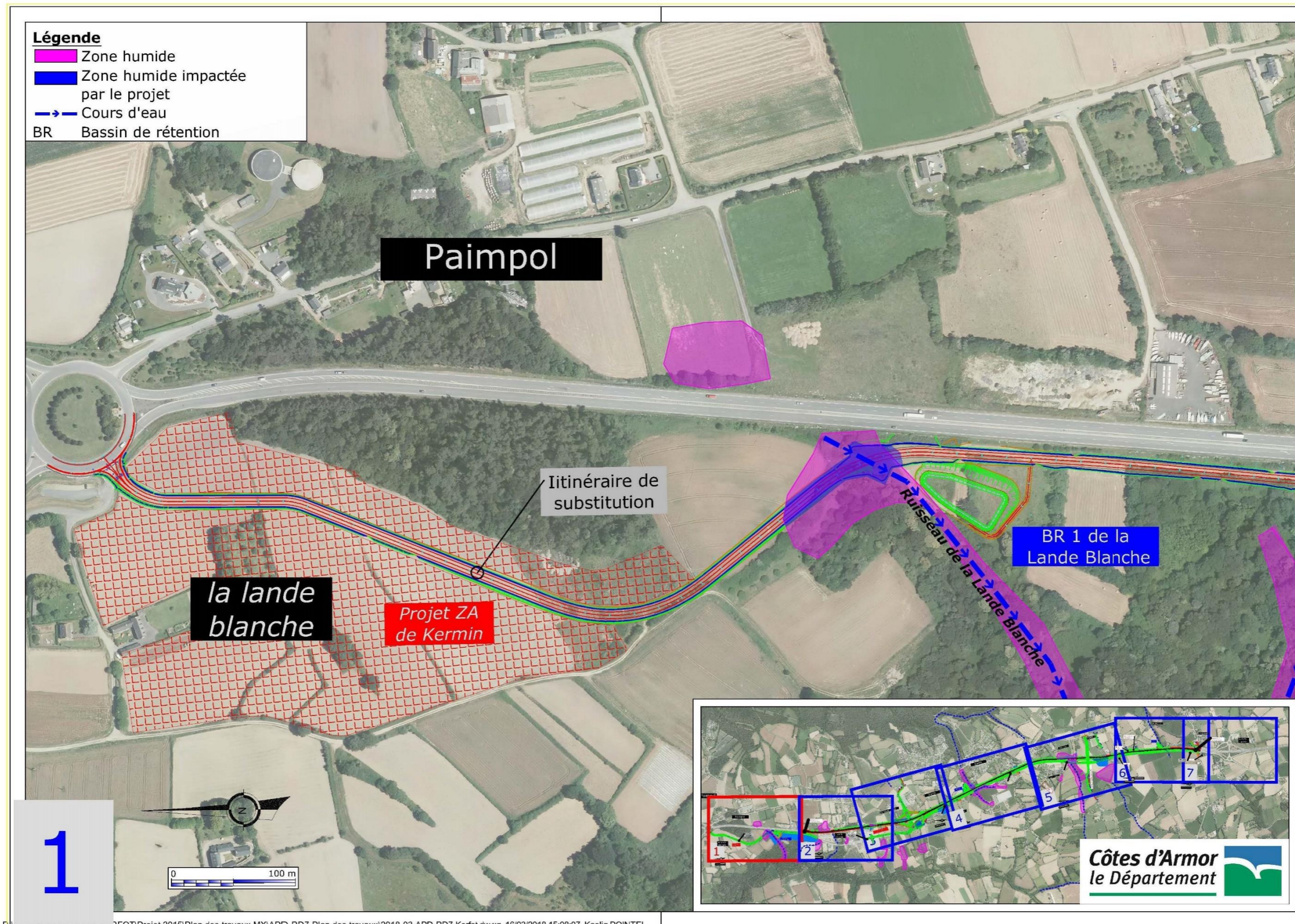


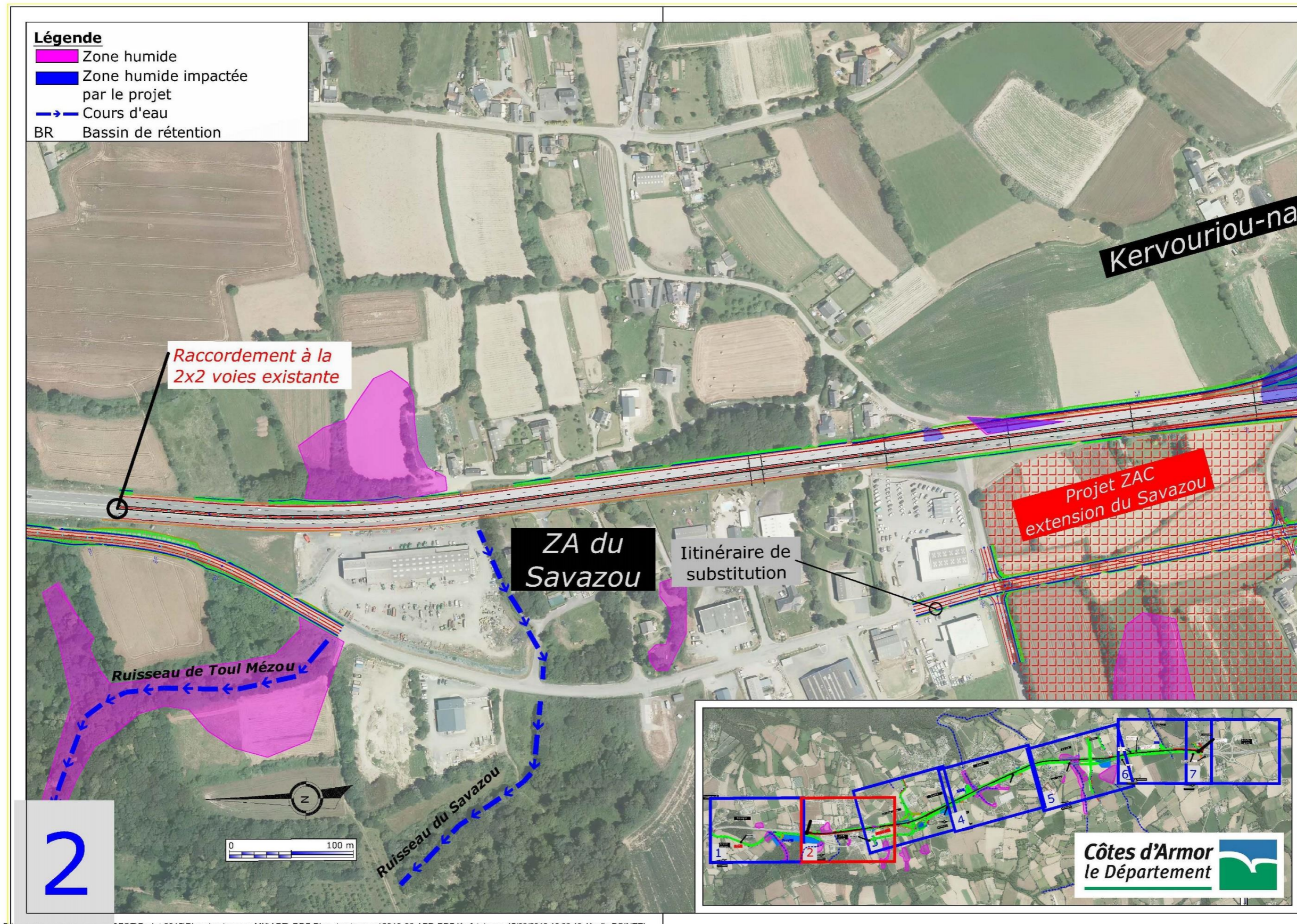
Carte 4 : La variante 4 (B4) retenue à l'issue de l'analyse comparative multicritère des variantes de franchissement de la RD7 au sud de Kerfot

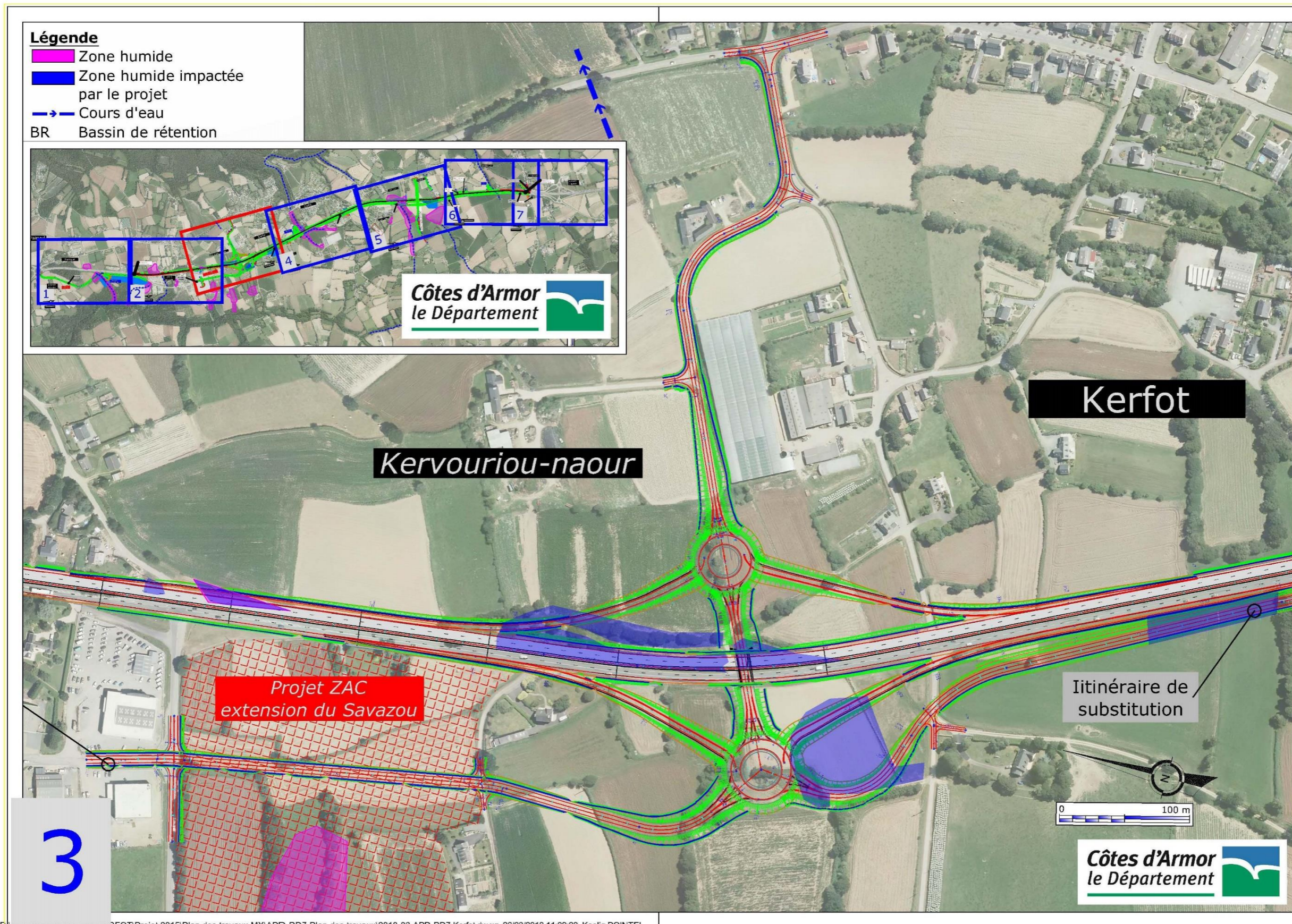


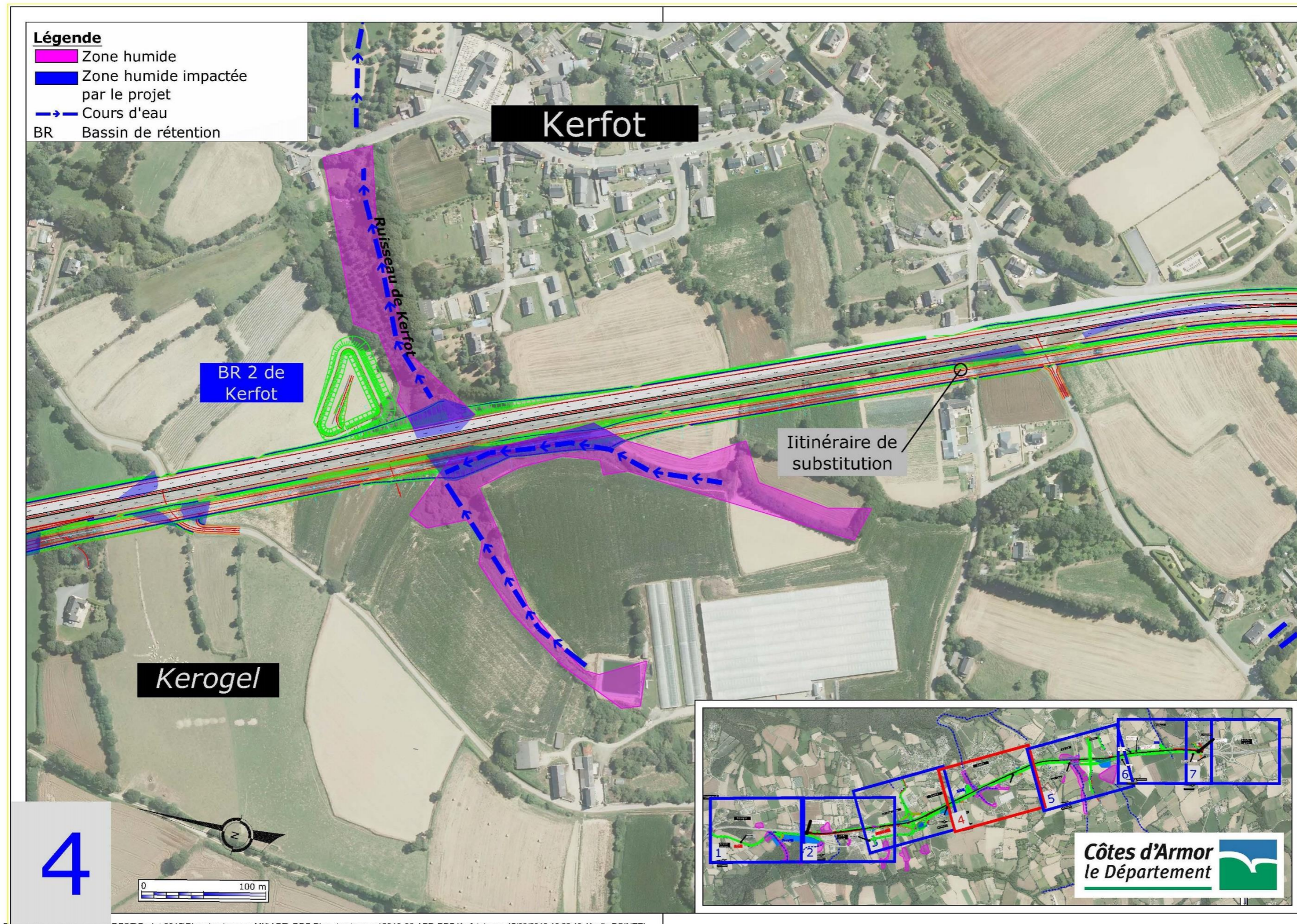
Figure 2 : La coupe de la variante 4 (B4) en passage inférieur (PI) à la RD7 à « Poustoulic »

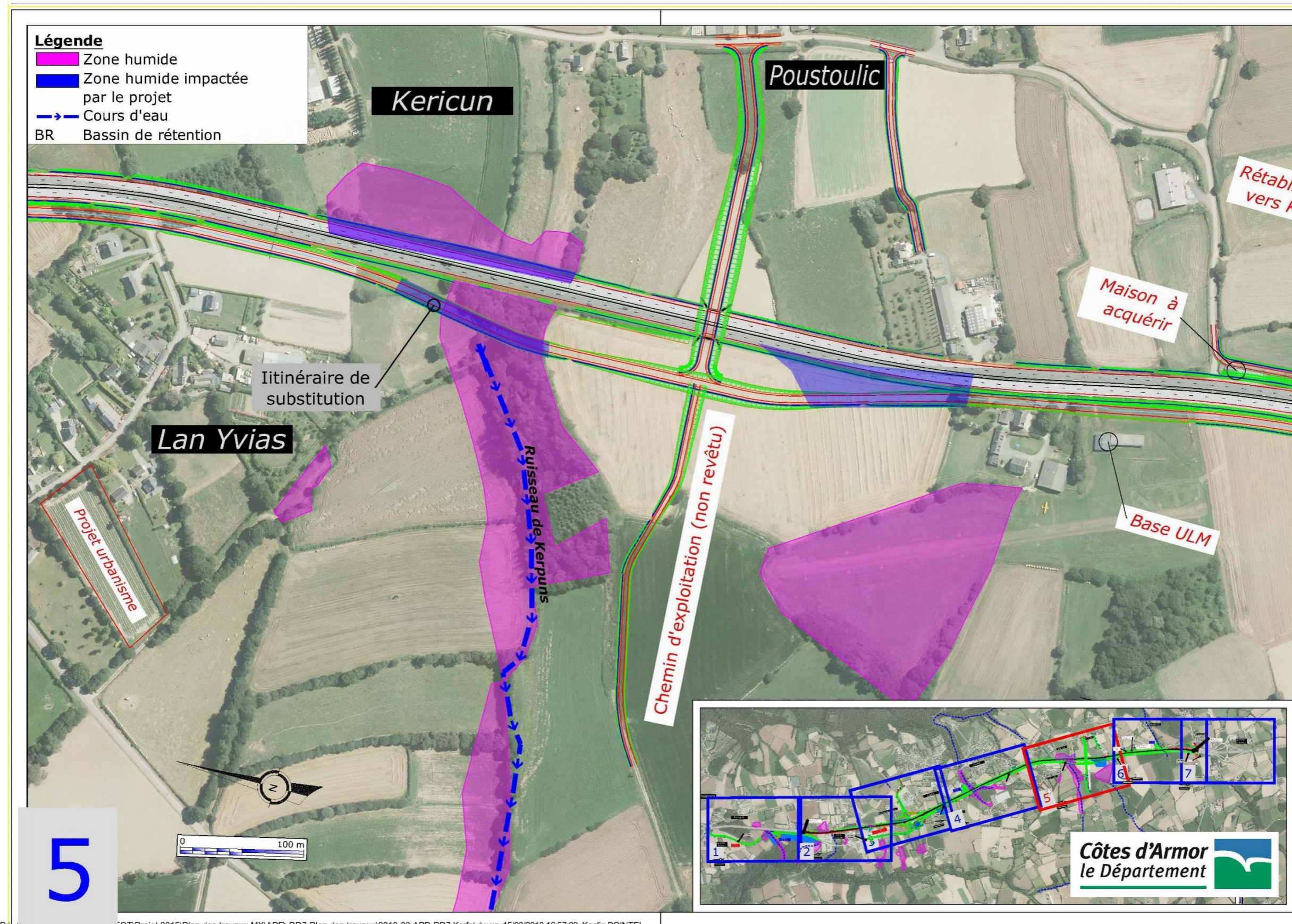
I.3. LE TRACÉ PROPOSÉ À LA CONCERTATION

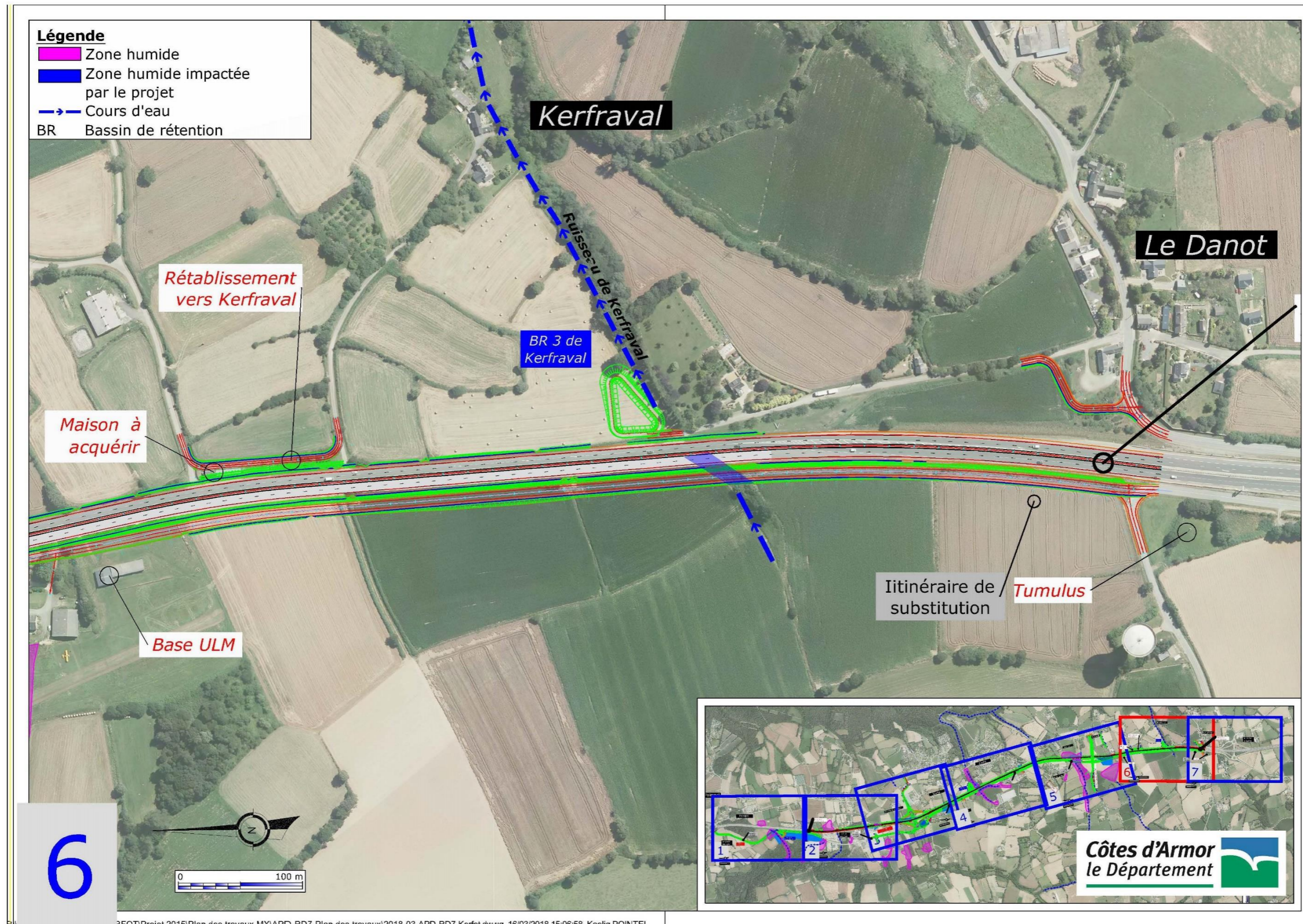


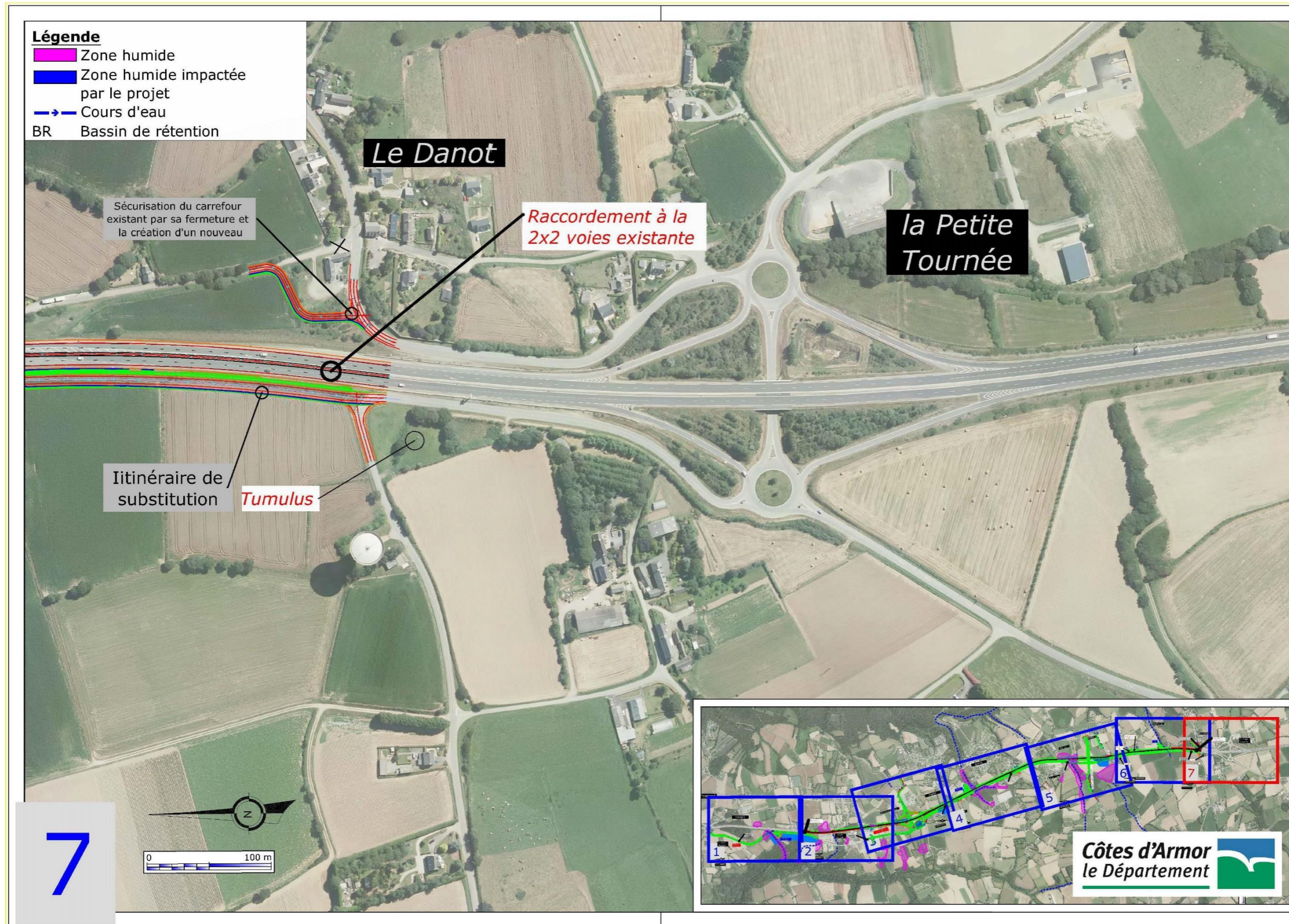












II. LA CONCERTATION PUBLIQUE : CONTEXTE ET MODALITÉS

Le projet, sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Départemental des Côtes d'Armor, a été inscrit au schéma routier dans le cadre de la modernisation de l'itinéraire Lanvollon-Paimpol, dont il constitue l'ultime étape d'aménagement.

Plusieurs variantes d'aménagement ont été étudiées et un scénario préférentiel s'est dégagé à l'issue de rencontres avec les acteurs locaux et des analyses comparatives des enjeux du territoire. Ce scénario préférentiel a été soumis à la concertation publique afin de faire émerger les avis et questions du public concerné par le projet.

Les conclusions de la concertation vont permettre un ajustement du projet avant d'engager les études approfondies sur la variante privilégiée. Les impacts et les mesures compensatoires à mettre en œuvre seront identifiés et les éléments techniques et financiers finalisés. Les procédures réglementaires préalables aux travaux pourront alors être engagées (étude d'impact, dossier « Loi sur l'eau », etc.). Le projet fera l'objet d'une enquête publique unique pour l'obtention des arrêtés préfectoraux de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) et d'autorisation environnementale (AE).

La concertation publique a pour objet d'informer, de recueillir les avis, questionnements et propositions du public sur la solution préférentielle d'aménagement et ses variantes afin que le Département arrête un projet compatible aux attentes locales et conforme réglementairement aux attentes des services de l'État.



II.1. LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

Dans le cadre de la Loi n° 2018-148 du 2 mars 2018 ratifiant les ordonnances n° 2016-1058 du 3 août 2016 relative à la modification des règles applicables à l'évaluation environnementale des projets, plans et programmes et n°2016-1060 du 3 août 2016 portant réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement, la concertation publique prévoit d'associer les citoyens à l'élaboration des projets d'infrastructures afin d'en améliorer la qualité et d'en assurer la compréhension.

Le décret n°2017-626 du 25 avril 2017 a renforcé les dispositions relatives à la concertation préalable (articles L. 121-15 et suivants et R121-19 et suivants du Code de l'Environnement).

Les procédures introduites au fil des réformes dans le code de l'environnement ont vocation à s'appliquer de façon proportionnée aux enjeux et à des stades distincts de la procédure d'autorisation ou d'approbation.

Certaines de ces procédures de participation s'appliquent en phase dite amont, c'est-à-dire préalablement à la finalisation de l'étude d'impact ou du rapport sur les incidences environnementales, tandis que les autres interviennent en phase dite aval, c'est-à-dire après la réalisation de ces documents dans le cadre des procédures d'autorisation du projet ou d'approbation du plan/programme.

Ainsi, en phase amont, la concertation publique préalable a pour objectifs d'informer le public, de recueillir son avis et de répondre à ses interrogations sur le projet, ses caractéristiques et les conditions de sa réalisation telles que définies à ce stade du processus.

Elle vise également à identifier la proposition d'aménagement la mieux appropriée du point de vue du public et, le cas échéant, les optimisations possibles du projet par combinaison des différentes variantes d'aménagement.

La réglementation prévoit d'associer le public à l'élaboration des projets d'infrastructures afin d'en améliorer la qualité et d'en assurer la compréhension et l'acceptation.

Les modalités d'une concertation publique ne sont pas complètement définies par la loi. Néanmoins, le renforcement introduit par le décret n°2017-626 du 25 avril 2017 a encadré la procédure de concertation préalable : elle a une durée comprise entre 15 jours et trois mois, et prévoit la publication d'un bilan de concertation dans un délai de 3 mois après la fin de la concertation (R.121-21 du Code de l'environnement). C'est le maître d'ouvrage du projet, ici le Conseil Départemental des Côtes d'Armor, qui a la charge de concevoir les modalités et de les mettre en œuvre en répondant aux principes et objectifs suivants :

- assurer une information juste et transparente sur le contenu du projet, ses caractéristiques et ses conditions de réalisation,
- permettre au public de donner son avis sur le projet en lui laissant la possibilité de formuler ses observations et/ou ses propositions.

II.2. LES MODALITÉS DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

LES DATES

Conformément au décret n°2017-626 du 25 avril 2017 relatif à l'information et participation du public au titre du Code de l'Environnement, une concertation préalable sur le projet de doublement de la RD7 a été organisée du mardi 3 avril au jeudi 3 mai 2018 inclus.

LA CONSULTATION DU DOSSIER

Le dossier de concertation a été mis à disposition en mairie de Kerfot ainsi que sur le site Internet du Conseil Départemental <http://cotesdarmor.fr> (voir page d'accueil en annexe).

LES PERMANENCES

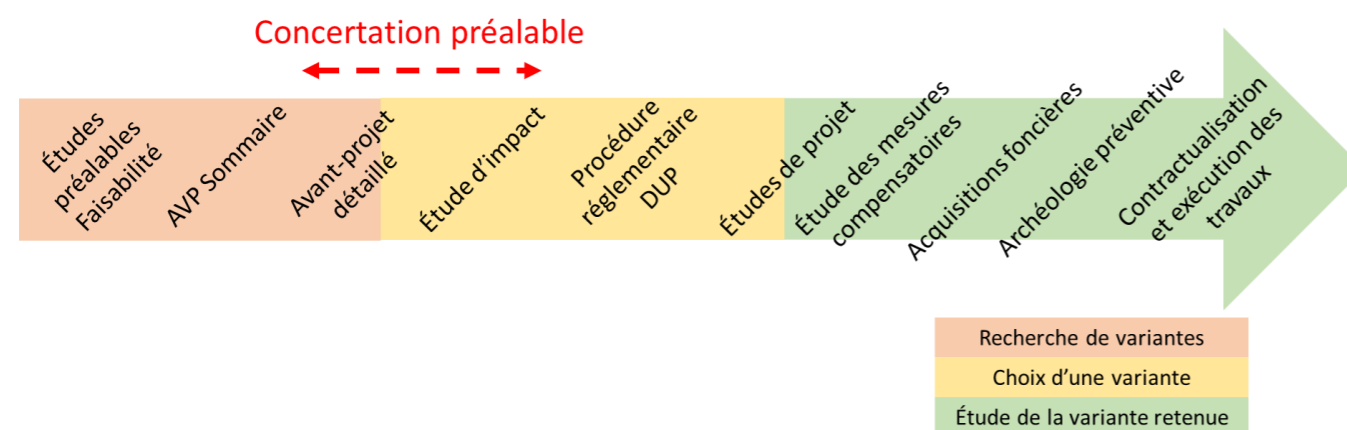
Trois permanences ont été réalisées par le service Grands Travaux du Département en mairie de Kerfot aux dates et heures suivantes :

- Mardi 10 avril de 9 à 12h et de 14h à 17h ;
- Samedi 21 avril de 9h à 12h ;
- Jeudi 26 avril de 9h à 12h et de 14h à 17h.

LE RECUEIL DES AVIS

Le public a pu exprimer ses observations sur le registre disponible en mairie de Kerfot ou sur le registre dématérialisé du Conseil Départemental.

II.3. INSERTION DE LA CONCERTATION DANS LA PROCÉDURE ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE



III. BILAN DES ÉCHANGES ET AVIS ÉMIS LORS DE LA CONCERTATION

III.1. BILAN QUANTITATIF DE LA CONCERTATION

Les permanences et l'ouverture d'un registre d'observations ont donné lieu au dépôt de 54 avis, dont la très grande majorité déposée dans le registre en mairie, notamment lors de permanences.

L'analyse montre également que la très grande majorité des personnes qui se sont exprimées l'ont fait pour leur propre compte et appartiennent au périmètre de concertation.

RÉPARTITION DES CONTRIBUTIONS PAR TYPE DE SUPPORT

| Moyen d'expression | Nombre de contributions |
|--------------------------|-------------------------|
| Registre de concertation | 50 |
| Registre électronique | 4 |
| Total | 54 |

Différentes thématiques ont été évoquées dans les 54 avis déposés, dont certaines sont revenues régulièrement, comme notamment les nuisances sonores possibles liées au projet, ou des remarques sur le positionnement des ouvrages de rétablissement de Kervouriou-Naour et de Poustoulic.

RÉPARTITION DES CONTRIBUTIONS PAR THÈME ÉVOQUÉ

| Thème | Nombre de contributions |
|---------------------|-------------------------|
| Acoustique | 20 |
| Conception routière | 31 |
| Aménagement foncier | 8 |
| Paysage | 6 |
| Déplacements doux | 3 |
| Clôtures faune | 4 |
| Total | 72 |

PRISE DE POSITION VIS-À-VIS DU PROJET OU D'UN DE CES ASPECTS DANS LES CONTRIBUTIONS

| Positionnement | Nombre de contributions |
|----------------|-------------------------|
| Avis positif | 20 |
| Opposition | 23 |
| Total | 43 |

III.2. BILAN DE LA CONCERTATION PAR THÈME

Les remarques inscrites dans les registres de concertation ou transmises via internet ont toutes été analysées attentivement. Le bilan de la concertation présente la synthèse des avis et interrogations regroupés par thématiques.

III.2.1. LE PROJET

La majorité des contributions a pointé la nécessité de faire aboutir le projet d'aménagement de la RD7, notamment pour des raisons de sécurité, et dans l'intérêt du développement économique du territoire Paimpol-Goëlo. Le projet est attendu et ne doit plus tarder à voir le jour.

Plusieurs contributions notent que le projet permet de faciliter la circulation des voitures et des engins agricoles, mais n'intègre pas les circulations douces (vélos, piétons, randonneurs). De même, il a été plusieurs fois demandé de mieux intégrer au projet les chemins de randonnées et les itinéraires de découverte touristiques du secteur.

III.2.2. LA CONCEPTION ROUTIÈRE

III.2.2.1. LA VOIE DE DESSERTE PARALLÈLE

Plusieurs contributions ont fait part de la satisfaction de voir se réaliser une desserte locale parallèle à l'aménagement de la RD7 pour les riverains et les exploitants. Ce point positif, noté par plusieurs contributeurs, permet d'obtenir globalement l'adhésion sur ce nouveau projet.

III.2.2.2. L'ÉCHANGEUR DE KERVOURIOU-NAOUR

Plusieurs contributions ont demandé à revoir le rétablissement entre l'échangeur et la VC7 en ligne droite (voir variante A4 dans le dossier de concertation). Les motivations de cette demande sont relatives à la sécurité et à la visibilité du carrefour pour les usagers de la route et les habitants du quartier.

A l'inverse, plusieurs personnes ont fait part de leur satisfaction vis-à-vis de la proposition soumise à la concertation, empruntant la voirie existante. La sinuosité de ce tracé empêche les prises de vitesse des usagers. De plus, ce tracé limite l'impact sur le foncier agricole.

Il a également été demandé d'étudier l'échangeur en passage inférieur, notamment dans le but de réduire les impacts paysagers, les nuisances sonores, ainsi que les nuisances sur les serres d'une exploitation agricole.

III.2.2.3. LE RÉTABLISSEMENT DE POUSTOULIC

L'ouvrage de Poustoulic a fait l'objet de plusieurs remarques :

- Le gabarit de l'ouvrage soumis à la concertation ne paraît pas suffisant pour permettre le passage des engins agricoles et des camions de livraison. Il est demandé un ouvrage d'un gabarit d'au moins 4,50 m de hauteur ;
- Le rétablissement de la desserte locale n'est pas bien placé, situé en face d'un siège d'exploitation agricole. Il impacte une haie brise vent utile à l'exploitation et coupe en deux un îlot de pâturage. Il serait préférable de le décaler ;
- La solution en passage supérieur plutôt qu'inférieur a été demandée à plusieurs reprises. En cas de passage inférieur, un gabarit de 4,50 m est demandé pour le passage des engins agricoles ;
- Après concertation entre eux, les exploitants agricoles du secteur ont proposé de décaler le rétablissement, et donc l'ouvrage de Poustoulic, plus au nord au regard de son positionnement projeté.

III.2.2.4. DESSERTE DE PROPRIÉTÉ PRIVÉE

Les demandes particulières, notamment de desserte de parcelles, ne sont pas détaillées dans cette synthèse mais ont toutes été collectées et notées par le Département pour leur prise en compte dans l'étude de détail du projet validé.

III.2.3. L'AMÉNAGEMENT FONCIER

Des exploitants agricoles impactés par le tracé ont formulé la demande de trouver des compensations sur des surfaces au moins équivalentes à celles perdues au bénéfice du projet.

Afin de faciliter la redistribution du parcellaire et éviter les enclavements de parcelles et les problématiques de desserte, les exploitants du secteur ont demandé un aménagement foncier.

III.2.4. LES AMÉNAGEMENTS CONNEXES

III.2.4.1. L'ACOUSTIQUE ET LE PAYSAGE

De nombreux riverains ont demandé la mise en place de protections acoustiques (type merlons, haies bocagères) vis-à-vis du futur projet. Certains riverains craignent que l'augmentation du trafic n'engendre des nuisances sonores importantes. Ces nuisances, selon certains riverains, pourraient impacter la valeur immobilière des biens d'un taux évalué à 30% suivant leurs appréciations.

Il a également été demandé de réaliser une nouvelle étude acoustique, dans un contexte de vents d'ouest dominants, ce qui selon les riverains, serait plus représentatif de la réalité.

De même, des protections visuelles ont plusieurs fois été demandées.

Les demandes ont été localisées sur les cartes suivantes (carte 5 et 5 bis).

III.2.4.2. LES PROTECTIONS FAUNE

La société de chasse d'Yvias a fait remonter la demande de protections faune de part et d'autre de la nouvelle voie pour empêcher le gibier notamment, de traverser la voie et de provoquer des collisions. Cette demande a été faite également par plusieurs riverains.

III.2.4.3. RÉTABLISSEMENT DES ACCÈS

Certains riverains ont signalé dans parcelles qui pourraient se trouver sans accès. Ils demandent que les accès soient rétablis pour l'exploitation notamment.

III.3. TABLEAUX RÉCAPITULATIF DES REQUÊTES DU REGISTRE DE LA CONCERTATION

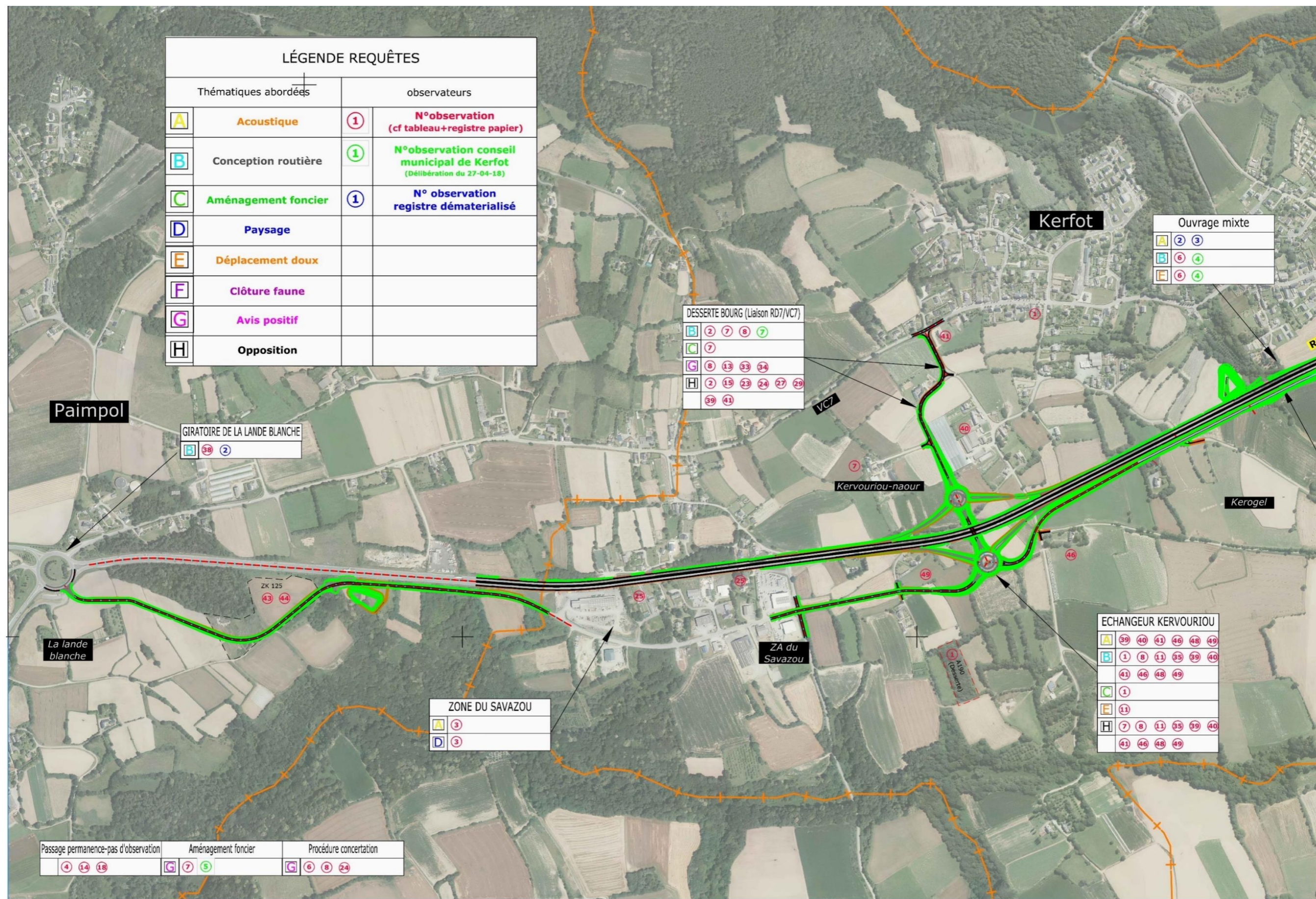
| PROJET DOUBLEMENT RD 7 KERFOT : Analyse du Registre de LA CONCERTATION DU PUBLIC du 03/04 AU 03/05/18 | | | | | | | | | | |
|---|---------|---|----------------------|-----------------------|-------------------|-----------|-------------------|------------------|--------------------------------------|--|
| REQUETES PARTICULIERS | | | | | | | | | | |
| Références des Requetes | | | Thématiques abordées | | | | | | | |
| N° | Commune | Secteur concerné par la requête | Acoustique A | Conception routière B | Aménag. foncier C | Paysage D | Déplacemts doux E | Clôtures Faune F | Avis Positif G | Opposition H |
| 1 | PLERIN | Echangeur Kervouriou Parcelle A 190 | | 1 | | | | | | |
| 2 | KERFOT | OA Poustoulic Implantation et gabarit Desserte bourg Kerfot | | 1 | | | | | | Desserte bourg OA Poustoulic |
| 3 | KERFOT | ZA Savazou, Accès habitation | 1 | 1 | | | | | | |
| 4 | KERFOT | Passage permanence N°1 | | | | | | | | |
| 5 | KERFOT | voie parallèle | | | | | | | voie parallèle | |
| 6 | KERFOT | Remarques sur projet global | 1 | 1 | | B 554 | 1 | | concertation et projet | |
| 7 | KERFOT | Impantation Echangeur Kervouriou desserte bourg | | 1 | 1 | | | | Aménagt foncier | Echangeur Kervouriou |
| 8 | KERFOT | Echangeur Kervouriou desserte bourg OA Poustoulic | | 1 | | | | | concertation desserte bourg | Echangeur Kervouriou dess. bourg OA Poustoulic |
| 9 | KERFOT | propriété privée | 1 | | 1 | 1 | | | | |
| 10 | KERFOT | 2x2 voies Protection faune (clôtures) | 1 | | 1 | | | | | |
| 11 | KERFOT | Echangeur Kervouriou | | 1 | | | 1 | | | Echangeur Kervouriou |
| 12 | KERFOT | voie parallèle | | 1 | | | | | | voie parallèle |
| 13 | KERFOT | desserte bourg | | 1 | | | | | desserte bourg | |
| 14 | KERFOT | Pas d'observation | | | | | | | | |
| 15 | KERFOT | desserte bourg | | 1 | | | | | projet | desserte bourg |
| 16 | KERFOT | OA Poustoulic | | 1 | | | | | | OA Poustoulic |
| 17 | KERFOT | Projet global | | | | | | | projet | |
| 18 | KERFOT | Pas d'observation | | | | | | | | |
| 19 | KERFOT | OA Poustoulic - Gabarit | | 1 | | | | | projet | |
| 20 | KERFOT | Projet global | 1 | | | 1 | | | | |
| 21 | YVIAS | Projet global OA Poustoulic | | 1 | | | | 1 | | OA Poustoulic |
| 22 | KERFOT | OA Poustoulic | | 1 | | | | 1 | | OA Poustoulic |
| 23 | KERFOT | voie parallèle desserte bourg Kerfot | | 1 | | | | | voie parallèle | desserte bourg |
| 24 | KERFOT | desserte bourg Kerfot OA Poustoulic | 1 | 1 | | | | | concertation | desserte bourg OA Poustoulic |
| 25 | KERFOT | ZA Savazou | 1 | | | | | | | |
| 26 | KERFOT | village des Rues | 1 | | | | | | | |
| 27 | KERFOT | Voie parallèle desserte bourg Kerfot | | 1 | | | | | voie parallèle | desserte bourg |
| 28 | KERFOT | Kerfraval/ OA Poustoulic Village des Rues desserte bourg Kerfot (barreau) | | 1 | 1 | 1 | 1 | | 2x2 voies voie parallèle dess. bourg | OA Poustoulic |
| 29 | KERFOT | Voie parallèle Desserte bourg (barreau) Implantation OA Poustoulic | | 1 | | | | 1 | voie parallèle | desserte bourg OA Poustoulic |
| 30 | YVIAS | lotissement Lan Yvias | 1 | 1 | | 1 | | | | |

| REQUETES PARTICULIERS | | | | | | | | | | |
|-------------------------|----------|--|----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------|------------------|------------------|--------------------------|--|
| Références des Requêtes | | | Thématiques abordées | | | | | | | |
| N° | Commune | Secteur concerné par la requête | Acoustique A | Conception routière B | Aménagement foncier C | Paysage D | Déplacem. doux E | Clôtures Faune F | Avis Positif G | Opposition H |
| 31 | KERFOT | voie parallèle | 1 | | | 1 | | 1 | voie parallèle | |
| 32 | KERFOT | chemin des mésanges | 1 | | | 1 | | | | |
| 33 | | desserte bourg Kerfot | | | | | | | 2x2 voies Desserte bourg | |
| 34 | | desserte bourg Kerfot | | | | | | | 2x2 voies Dess. bourg | |
| 35 | KERFOT | propriété privée échangeur Kervouriou Gabarit OA Poustoulic demande sortie à Kerfraval | | 1 | | | | | | Projet voie parallèle Echg. Kervouriou |
| 36 | KERFOT | propriété privée | 1 | | 1 | | | | | |
| 37 | KERFOT | Hameau Lan Yvias | 1 | | | | | | Projet global | |
| 38 | PAIMPOL | La lande Blanche (Bois à droite 2x2) | | 1 | | | | | | |
| 39 | KERFOT | Echangeur Kervouriou desserte bourg | 1 | 1 | | | | | | desserte bourg echg. Kervouriou |
| 40 | KERFOT | Echangeur Kervouriou desserte bourg OA Poustoulic | | 1 | | | | | | echg. Kervouriou OA Poustoulic |
| 41 | KERFOT | Echangeur Kervouriou desserte bourg OA Poustoulic | | 1 | | | | | 2x2 voies | desserte bourg echg. Kervouriou |
| 42 | KERFOT | propriété privée | 1 | | | | | | 2x2 voies | |
| 43 | PLEHEDEL | Parcelle ZK 125 A (4,25 ha) | | | 1 | | | | | |
| 44 | | Parcelle ZK 125 A (4,25 ha) | | | 1 | | | | | |
| 45 | PAIMPOL | plate-forme de tri | | | 1 | | | | | |
| 46 | KERFOT | Echangeur Kervouriou en PI propriété privée (chambres d'hôtes) | 1 | 1 | | | | | | echg. Kervouriou |
| 47 | KERFOT | OA Poustoulic implantation et gabarit | | 1 | | | | | voie parallèle | OA Poustoulic |
| 48 | KERFOT | Echangeur Kervouriou en PI | 1 | 1 | | | | | | echg. Kervouriou |
| 49 | KERFOT | Echangeur Kervouriou en PI | | 1 | | | | | | echg. Kervouriou |
| 50 | PLUDUAL | OA Poustoulic gabarit voie parallèle | | 1 | | | | | | OA Poustoulic |

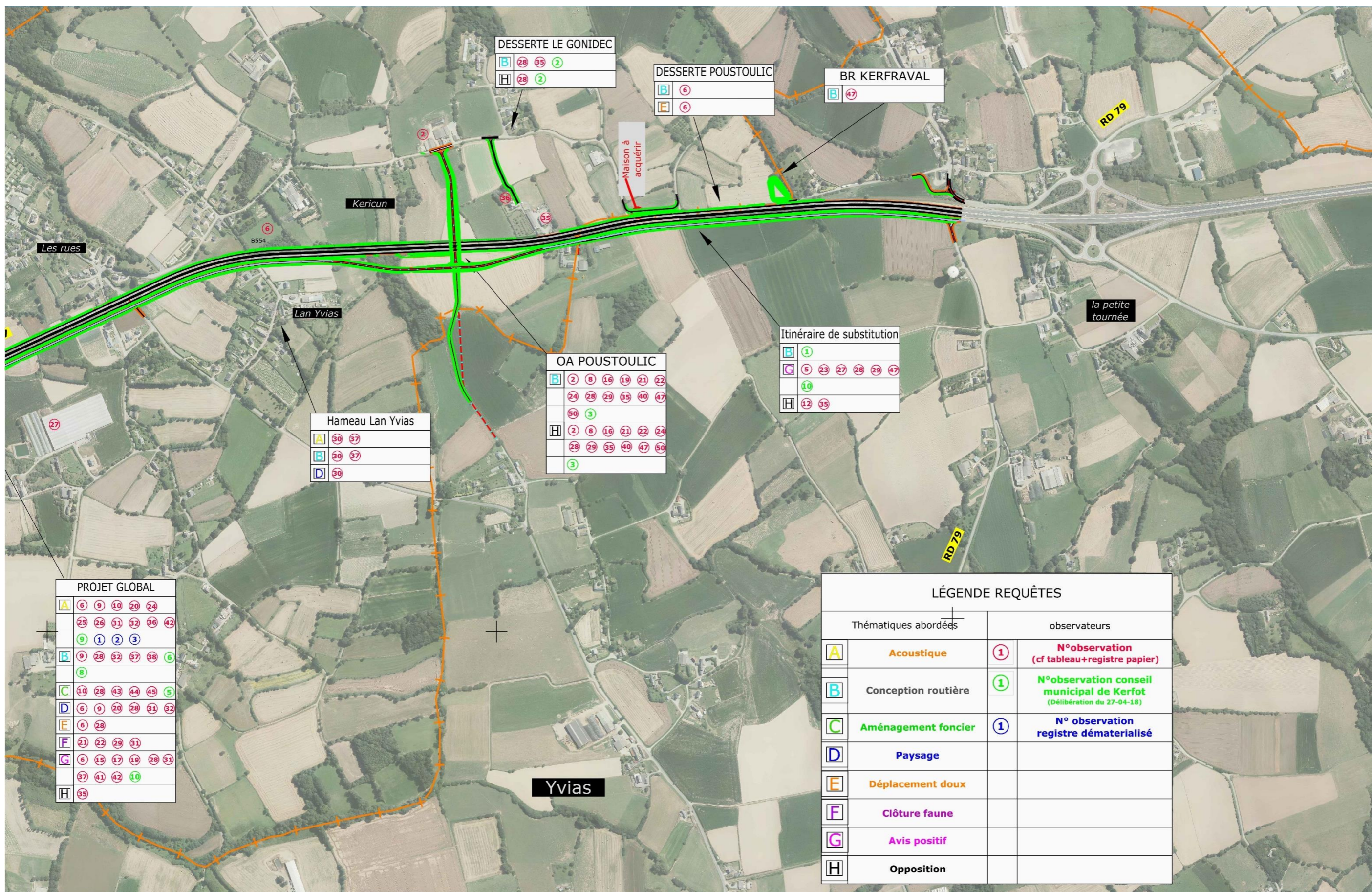
| REQUETES CONSEIL MUNICIPAL KERFOT | | | | | | | | | | |
|-----------------------------------|---------|---|----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------|------------------|------------------|--------------------------|---------------------|
| Références des Requêtes | | | Thématiques abordées | | | | | | | |
| N° | Commune | Secteur concerné par la requête | Acoustique A | Conception routière B | Aménagement foncier C | Paysage D | Déplacem. doux E | Clôtures Faune F | Avis Positif G | Opposition H |
| 1 | KERFOT | voie parallèle | | 1 | | | | | | |
| 2 | KERFOT | Desserte ent. Le Gonidec | | 1 | | | | | | Desserte Le Gonidec |
| 3 | KERFOT | OA Kéricun/Poustoulic implantation et gabarit hydraulique | | 1 | | | | | | OA Poustoulic |
| 4 | KERFOT | Ouvrage mixte (randonnée + ruisseau le Kerfot) | | 1 | | | 1 | | | |
| 5 | KERFOT | Projet Global Parcelaire agricole et parcelle 1060 | | | 1 | | | | | |
| 6 | KERFOT | Projet global : Signalétique | | 1 | | | | | | |
| 7 | KERFOT | Desserte bourg (liaison RD7-VC7) | | 1 | | | | | | |
| 8 | KERFOT | Projet (signalétique) | | 1 | | | | | | |
| 9 | KERFOT | Projet Global : Acoustique | 1 | | | | | | | |
| 10 | KERFOT | Avis Favorable | | | | | | | 2x2 voies voie parallèle | |
| TOTAL requêtes | | | 21 | 38 | 9 | 7 | 4 | 4 | 21 | 25 |

III.4. LOCALISATION DES AVIS

| PROJET DOUBLEMENT RD 7 KERFOT : Analyse du Registre dématérialisé de LA CONCERTATION DU PUBLIC du 03/04 AU 03/05/18 | | | | | | | | | | |
|---|---------------------|--|----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------|------------------|------------------|----------------|--------------|
| REQUETES PARTICULIERS REGISTRE DEMATERIALISE | | | | | | | | | | |
| Références des E-Observations | | | Thématiques abordées | | | | | | | |
| N° | Commune | Secteur concerné par la requête | Acoustique A | Conception routière B | Aménagement foncier C | Paysage D | Déplacem. doux E | Clôtures Faune F | Avis Positif G | Opposition H |
| 1 | Kerfot | propriété privée, parcelle A273 | 1 | | | | | | | |
| 2 | Kerfot | | 1 | 1 | | | | | | |
| 3 | Pommerit le vicomte | | 1 | | | | | | | |
| 4 | Kerfot | Idem rmqrs registre écrit Tab 1 / Observation N° 6 | | | | | | | | |



Carte 5 : Localisation des contributions, par thématique



Carte 5bis : Localisation des contributions, par thématique

IV. ADAPTATIONS DU PROJET SUITE AUX AVIS ET AUX PROPOSITIONS ÉMIS LORS DE LA CONCERTATION

Le bilan de la concertation publique n'est pas, à ce stade, supposer apporter toutes les réponses aux questions et aux doléances des riverains et du public ayant déposé une contribution. Néanmoins, dans un souci constant d'amélioration du projet, le Département des Côtes d'Armor tiendra compte des avis émis, dans la mesure de la faisabilité technique et du respect de la recherche de solution de moindre impact pour l'environnement au sens le plus large. Aussi, dans l'état actuel de l'avancée des études, notamment routières, il n'est pas encore possible de détailler les solutions apportées. Néanmoins, certaines adaptations sont déjà à l'étude et présentée dans ce bilan. D'autres modifications issues de réflexions en cours interviendront dans les prochains mois.

IV.1. MODIFICATION DU PI DE POUSTOULIC

IV.1.1. ÉTUDE DE LA PROPOSITION DES EXPLOITANTS

Suite aux échanges avec les exploitants agricoles du secteur de Poustoulic lors des permanences, le service grands travaux du Département a pris en compte les observations suivantes :

- positionnement d'un ouvrage plus au nord de celui proposé à la concertation pour permettre un franchissement sans problème de gabarit pour les engins agricoles ;
- préservation d'un îlot de pâturage et de la haie brise-vent de l'exploitation situé au lieu-dit Poustoulic.

L'ouvrage étudié avec les propositions des exploitants est le suivant :

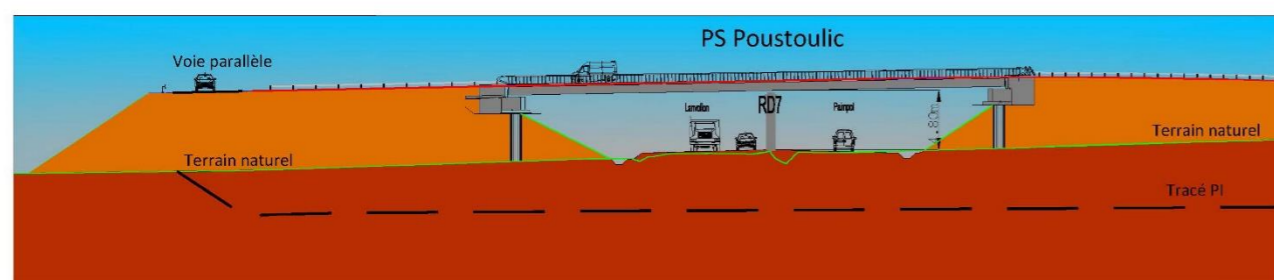
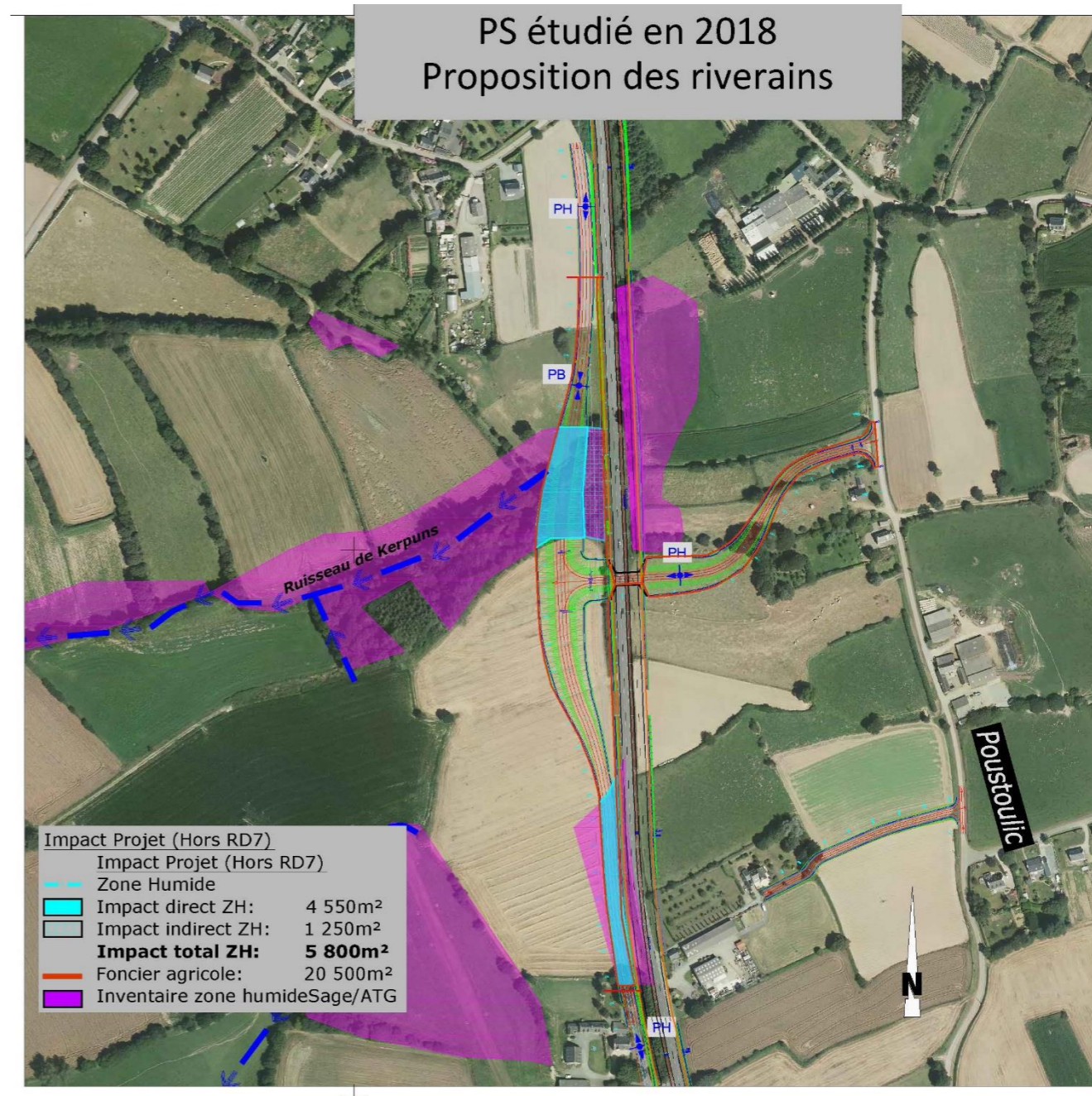


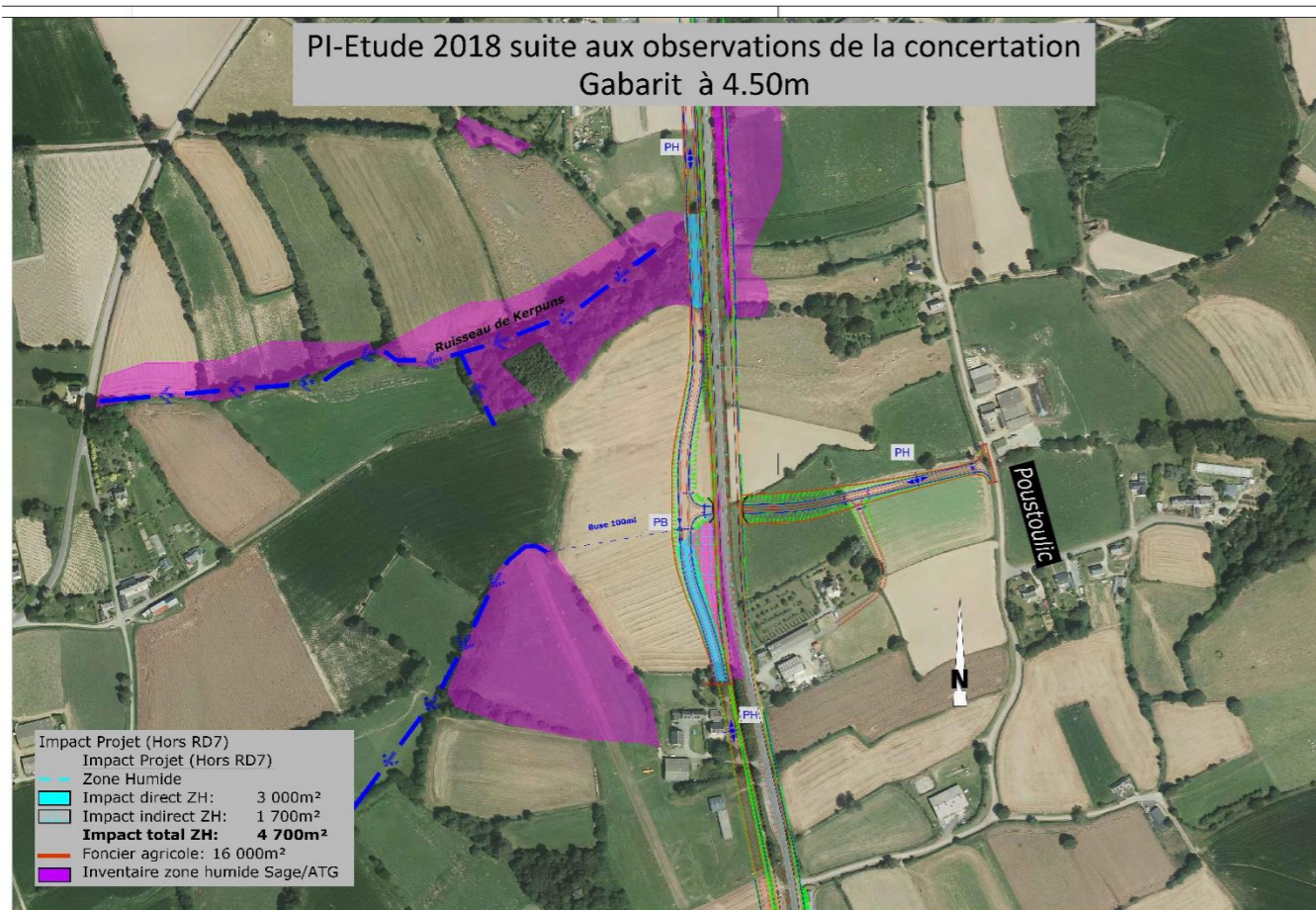
Figure 3 : Profil du PS de Poustoulic proposé par les exploitants



Carte 6 : Ouvrage supérieur de Poustoulic proposé par les exploitants

Cette variante est plus impactante sur les surfaces identifiées en zones humides, sur le foncier agricole et sur son insertion dans le paysage que la variante du Département présentée dans le paragraphe suivant.

IV.1.2. MODIFICATION PROPOSÉE PAR LE DÉPARTEMENT



Carte 7 : Ouvrage inférieur de Poustoulic étudié par le département suite aux remarques formulées lors de la concertation

La variante retenue permet de limiter l'impact sur le foncier agricole, sur les ZH et gérer l'assainissement hydraulique du passage inférieur (PI) avec un exutoire différent de celui initialement prévu.

L'insertion paysagère est conservée avec un PI d'un gabarit de 4.50m conforme aux attentes des exploitants agricoles et de l'entrepreneur local (livraisons poids lourds).

Le raccordement à l'est a été modifié pour préserver une grande parcelle exploitable ainsi qu'une haie brise vent qui protège une exploitation. Afin de pouvoir réaliser cette modification, l'ouvrage a dû être déporté de 50 m plus au sud.

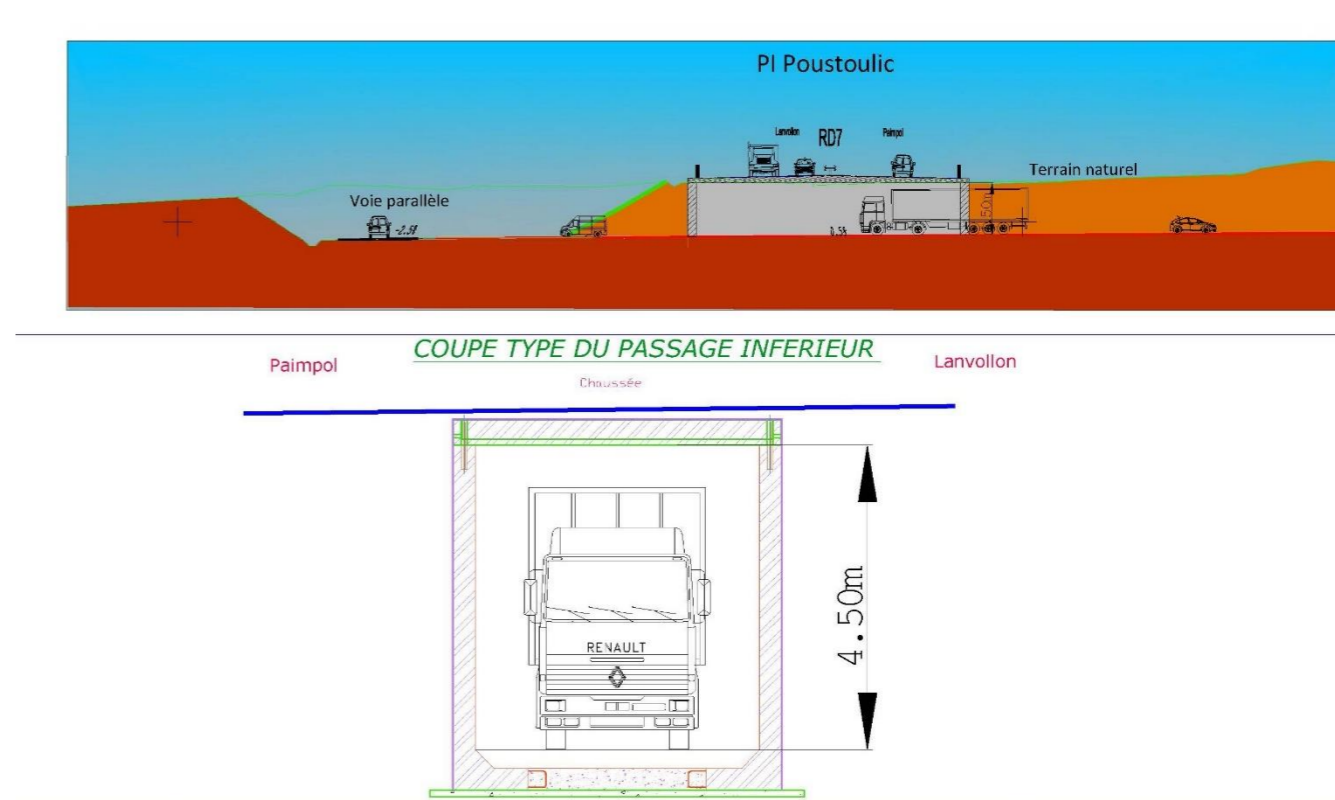


Figure 4 : Profils du PI de Poustoulic étudié par le département suite aux remarques formulées lors de la concertation

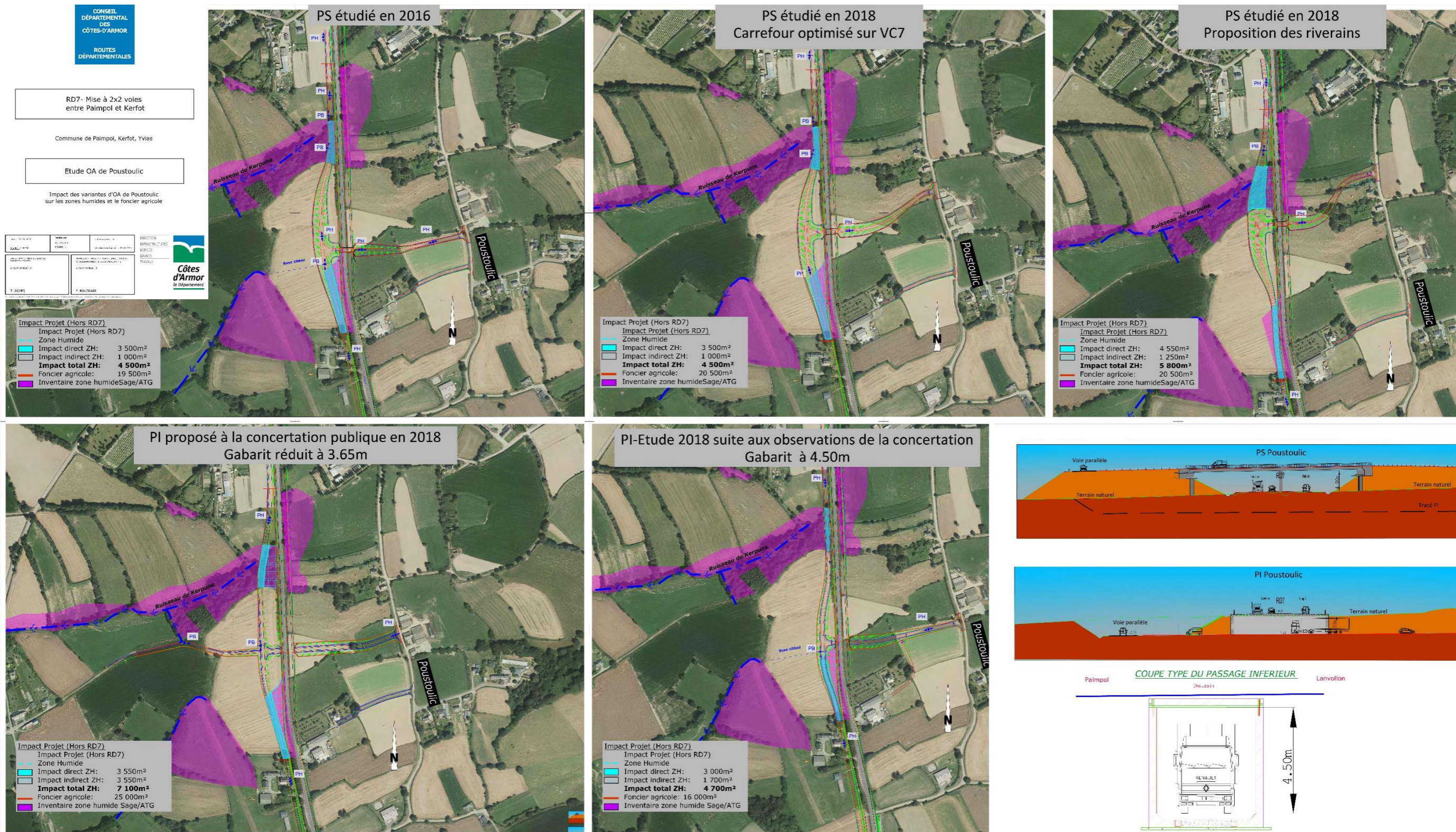


Figure 5 : Les différentes variantes de l'ouvrage de Poustoulic étudiées dans le cadre du projet

IV.2. L'ÉCHANGEUR DE KERVOURIOU-NAOUR

Suite aux observations issues de la concertation, les études de l'échangeur de Kervouriou-Naour seront poursuivies afin de minimiser les différents impacts signalés par les riverains locaux.

Voici quelques aspects techniques qui seront approfondis pour pallier les différents impacts (acoustique, exploitation, foncier, insertion paysagère...) :

- l'échangeur sera réétudié en passage inférieur avec le même gabarit que l'Ouvrage d'Art (OA) de Poustoulic : établi à 4.50 m et vérification de l'assainissement (exutoire vers prairie humide) ;
- l'optimisation du rayon de courbure de la future RD7 pour limiter l'emprise de la future bretelle dans la propriété privée de M. Ropers (coté ZA Savazou) limitant ainsi l'impact du foncier et les nuisances sonores ;
- Pour l'exploitation maraîchère de M. Gérard Yvon, l'étude du déport de la voie de desserte de 5 à 6 mètres de la serre pour permettre son entretien extérieur (changement de la bâche avec engin de manutention) ;
- la diminution des rayons des giratoires sera optimisée pour limiter les impacts sur le foncier agricole ;
- la voie de desserte vers le bourg de Kerfot sera proposée en alignement droit avec raccordement sur le VC7 par un carrefour sécurisé (dégagement de visibilité réalisé) suite aux nombreuses remarques favorables à ce tracé vis-à-vis du tracé en "S" (rétablissement sur VC existante).

IV.3. OUVRAGE MIXTE DE FRANCHISSEMENT DE LA RD7

Au droit de la vallée du cours d'eau le Kerfot, un ouvrage de franchissement de la RD 7 en passage inférieur sera étudié pour le rétablissement de la trame verte et bleue (cours d'eau et continuité des traversées petite faune).

Suite aux observations concernant les déplacements doux, cet ouvrage permettra le passage de la randonnée piétonne en connectant ainsi le bourg de Kerfot au quartier de Lan Yvias.

IV.4. GIRATOIRE DE LA LANDE BLANCHE

Suite aux contributions issues de la concertation, la sécurisation des branches de raccordement de la VC 7 et de la RD 7 sur le giratoire sera étudiée par le service grands travaux du Département.

IV.5. PROJET GLOBAL

Suite aux nombreuses contributions sur les thématiques « acoustique », « paysage », « déplacement doux » et « clôture faune » ; ces remarques ont été collectées par le Département pour leur intégration dans l'étude de détail du projet.

V. ANNEXES

V.1. LE REGISTRE NUMÉRIQUE

DEMARRAGE x SPI - Conseil Départemental d... x production approbation x KERFOT et YVIAS | Côtes d'A... x

cotesdarmor.fr/e_services/avis_de_consultation_public/kerfot_et_yvias.html

Rechercher

Accessibilité A A Aller au contenu Contactez-nous

Côtes d'Armor.fr

Google Recherche personnalisée

LE DÉPARTEMENT SOLIDARITÉS L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE CITOYENNETÉ LE DÉVELOPPEMENT

E-SERVICES

- Tibus
- Covoiturer
- Rechercher un trajet scolaire
- Randonnées en Côtes d'Armor
- Avis de consultation du public**
- Enquêtes publiques
- Appel à projet
- Offres d'emploi
- Offres d'apprentissage
- Rechercher un assistant maternel
- Chercher une décision

Doublement de la Route Départementale 7 sur les communes de KERFOT et YVIAS entre l'échangeur de la Petite Tournée et le giratoire de La Lande Blanche

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Conformément au décret n°2017-626 du 25 avril 2017 relatif à l'information et participation du public au titre du Code de l'Environnement, une concertation préalable sur le projet de doublement de la RD7 est organisée du mardi 3 avril au jeudi 3 mai 2018 inclus.

Le dossier de concertation sera mis à disposition en mairie de Kerfot ainsi que sur le **site Internet du Conseil Départemental**.

Le public pourra exprimer ses observations sur le registre disponible en mairie de Kerfot ou sur le registre dématérialisé du Conseil Départemental.

Trois permanences seront réalisées par le service Grands Travaux du Département en mairie de Kerfot aux dates et heures suivantes :

- Mardi 10 avril de 9 à 12h et de 14h à 17h;
- Samedi 21 avril de 9h à 12h;
- Jeudi 26 avril de 9h à 12h et de 14h à 17h.

1 fichier(s) à télécharger :

- RD7 Doublement Kerfot Declaration d-intention (696.53 kb)

Enquêtes publiques Espace presse Plan du site

Participations publiques Marchés publics Mentions légales

Département Infos Services 02 96 62 62 22

Cotesdarmor.fr utilise des cookies pour mesurer son audience, pour la recherche sur le site et le fonctionnement des boutons de partage sur les réseaux sociaux. En poursuivant votre navigation, vous acceptez leur utilisation. Vous pouvez toutefois [refuser ce dépôt](#). [En savoir plus sur les cookies.](#) **FERMER**

Démarrer 09:34 16/03/2018

Concertation préalable du public - Kerfot

http://cotesdarmor.fr/avis-de-consultation/index_rd7.php

Concertation préalable du public relative au doublement de la Route Départementale n°7, entre l'échangeur de la Petite Tournée et le giratoire de La Lande Blanche, sur les Communes de PAIMPOL, KERFOT et YVIAS

- [Présentation](#)
- [Modalités](#)
- [Documents](#)
- [Observations](#)
- [Déposer une observation](#)



Le Conseil départemental des Côtes d'Armor a inscrit à son schéma routier la modernisation de l'itinéraire Lanvollon-Paimpol.

L'opération de doublement de la RD7 entre l'échangeur de la "Petite Tournée" et le créneau de "La Lande Blanche" constitue l'ultime étape d'aménagement de la RD7. Les principaux objectifs de ce projet sont les suivants :

- sécuriser l'itinéraire par la suppression des carrefours à niveau et des accès directs;
- augmenter la capacité de la RD7 et le niveau de service par doublement de la route existante;
- améliorer la fluidité du trafic par la suppression des trafics de transit et des circulations d'intérêt local, notamment celles des engins agricoles et des transports maraîchers;
- contribuer au désenclavement du bassin économique et légumier de Paimpol, au développement des zones d'activités existantes et à l'émergence de nouveaux pôles locaux.

Le projet consiste à aménager sur place la RD7 existante à 2x2 voies sur une longueur de 4 000 mètres, entre le créneau existant de la Lande Blanche et l'échangeur de la Petite Tournée. Ce doublement s'accompagnera de la suppression de tous les carrefours plans et accès directs sur la RD7, par la réalisation d'un échangeur au lieu-dit Kervouriou Naour, d'un passage inférieur à la RD7 au lieu-dit Poustoulic et d'un itinéraire de substitution pour les circulations d'intérêt local.

Le projet de doublement de la RD 7 a fait l'objet d'une analyse du territoire de juin 2015 à juillet 2016 permettant de cartographier les enjeux du territoire. L'analyse de l'état initial de l'aire d'étude a mis en évidence les principaux enjeux suivants :

- la faune, la flore et les habitats présents (présence d'espèces d'amphibiens protégées) : nécessité d'une demande de dérogation pour déplacement d'espèces ;
- l'utilisation agricole des espaces, à préserver dans un territoire sous forte pression d'urbanisation ;
- l'occupation des sols (emprise foncière, développement des zones d'activités, cadre de vie)

L'infrastructure routière à aménager a fait l'objet également d'une analyse multicritères de différentes variantes.

En vertu de l'article L.121-17 du Code de l'environnement, et conformément au décret n°2017-626 du 25 avril 2017 relatif à l'information et participation du public au titre du Code de l'Environnement, le Département des Côtes d'Armor prend l'initiative d'organiser une concertation préalable sur le projet de doublement de la RD7 entre l'échangeur de la "Petite Tournée" et le créneau de "La Lande Blanche".

Concertation préalable – Information et participation du public

1 sur 4

06/04/2018 15:03

Concertation préalable du public - Kerfot

http://cotesdarmor.fr/avis-de-consultation/index_rd7.php

La concertation préalable sur le projet de doublement de la RD7, entre l'échangeur de la "Petite Tournée" et le créneau de "La Lande Blanche", est organisée du mardi 3 avril au jeudi 3 mai 2018 inclus en mairie de Kerfot (siège de l'enquête) suivant les modalités figurant sur l'avis de consultation du public ci-après.

[Avis de consultation du public \(pdf, 22Ko\)](#)

[Déclaration d'intention relative à la procédure de participation du public \(pdf, 697Ko\)](#)

Dossier de concertation préalable du public

Le dossier de concertation préalable du public est consultable dans la rubrique Documents.

[Consulter les documents](#)

Dépôt d'une observation par voie électronique

Le public peut présenter, du mardi 3 avril 2018 (9 heures) au jeudi 3 mai 2018 (17 heures) inclus, ses observations (voir l'avis de consultation du public ci-avant) :

- sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie de KERFOT,
- lors des permanences réalisées par les agents du Département en mairie de Kerfot, aux dates et heures indiquées sur l'avis de consultation du public ci-avant,
- en les adressant avant clôture de la concertation préalable du public (jeudi 3 mai 2018 à 17 heures) par courrier à Monsieur QUENAULT Xavier – Département des Côtes-d'Armor Direction des Infrastructures – Service Grands Travaux – 9 place du Général de Gaulle CS 42373 - 22023 Saint-Brieuc Cedex
- par voie électronique, en les déposant sur le présent site internet du Département (voir ci-après)

Vous souhaitez déposer une observation par voie électronique sur le registre dématérialisé :

[Déposer une observation](#)

Suite de la procédure de concertation préalable du public relative au doublement de la RD 7 entre l'échangeur de la Petite Tournée et le giratoire de La Lande Blanche

Dans un délai de trois mois après la fin de la concertation préalable du public, le Département effectuera un bilan et indiquera les mesures qu'il juge nécessaire de mettre en place pour répondre aux enseignements qu'il tire de la concertation. Ce document sera publié conformément à l'article R.121-21 du Code de l'environnement sur le site internet du Département.

Les pièces du dossier

[1. Dossier de concertation préalable](#) [2. Analyse du territoire](#) [3. Synoptique au format A3 du projet du doublement de la RD7](#) [4. Plan général des travaux du doublement \(plan 1/1500ème\)](#) [5. Profils en travers type](#)

Observations

2 sur 4

06/04/2018 15:03

V.2. DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE KERFOT

Conseil municipal du :

27 avril 2018

L'an deux mille dix huit le 27 avril à 18h00, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, les membres du conseil municipal, sous la présidence de :

Monsieur Jean-Claude VITEL, Maire.

Etaient présents : OLLIVIER Patrick;FAVEAUX Roseline;THOMAS David;LE ROY Pierre ; LE MEUR Yves ; LE GUEN Anita ; DELAUNAY Yvon;PAUL Mickaël ; LE ROLLAND Marie-Aimée ; BOCHER Goerges ; LE SENECHAL Caroline ; QUEMENER Marie-Paule ; CLECH Chantal représentée par LE GUEN Anita ; SAMSON-RAOUL Caroline représentée par VITEL Jean-Claude.

Etaient absents :

Madame LE ROLLAND Marie-Aimée a été nommée secrétaire

Avis sur concertation RD7 :

Axe routier RD7 concertation sur le doublement de la RD7 à hauteur de Kerfot et la réalisation de la voie de desserte de KERFOT

Le projet de la mise en 2 x 2 voies de la RD7 et le projet de voie de desserte de KERFOT fait l'objet d'une concertation du 03 avril au 03 mai. L'ensemble des documents liés aux projets est affiché en mairie jusqu'au 03 mai et 3 permanences du département pour informations complémentaires sont organisées pour répondre aux questions des particuliers.

Le Maire invite le C M à se prononcer sur le sujet.

Des discussions, il ressort que le nouveau projet de la mise en 2X2 voies de la RD7 devient urgent (zone accidentogène) et que le projet de la desserte de KERFOT reprend les souhaits émis auparavant par le Conseil municipal.

Toutefois certains points sont à préciser ou à modifier.

•Structure de la voie de desserte :

Le gabarit de la route (bande de roulement) devra faire 5,50m minimum et répondre aux exigences de circulation pour fort tonnage (camions, semi, tracteurs et remorques), ainsi qu'à la fragilité des produits transportés (primeurs) d'où la nécessité d'une structure de chaussée adaptée avec une chaussée finition en enrobés.

•Point particulier la zone Kerfraval /Poustoulic

Desserte de l'entreprise Le Gonidec et de l'habitation : le projet proposé coupe le parcellaire agricole.

Tracé en parallèle de la RD7 pour rejoindre Chemin de Poustoulic (vers propriété de Mme Planté).

Passage souterrain de Poustoulic

La proposition d'un gabarit réduit à 3,65m pour le passage inférieur ne permet pas la circulation des camions citernes ni du matériel de récolte (ensilage, fenaison, moisson) il est demandé d'avoir au minimum 4,50m de hauteur pour le passage.

Il convient aussi d'avoir une largeur de voie cohérente à cet endroit.

Le projet proposé ne convient pas aux agriculteurs pour un positionnement non judicieux.

Il est suggéré de décaler le projet.

Le passage inférieur appelle une attention particulière pour l'écoulement des eaux vers la route inondable du Rest.

•Circulation Randonneurs

Afin d'offrir une liaison Ouest-Est pour les randonneurs, il est demandé l'aménagement d'un dalot suffisamment large pour permettre une circulation piétonne et galerie technique au niveau du petit ruisseau (se déversant dans le ruisseau du Correc). Cet élément contribue au rétablissement de la trame verte et bleue.

•Aménagement foncier

Prévoir les aménagements fonciers avec les agriculteurs concernés et favoriser un parcellaire cohérent. Cela pourra permettre de solutionner le désenclavement des parcelles agricoles

•Signalétique

La signalétique concernant la commune de Kerfot devra être bien positionnée pour éviter l'isolement de la commune.

•Liaison RD7-VC7

Les services du conseil départemental ont proposé à la concertation deux tracés pour l'accès au centre bourg à partir de l'échangeur.

- Tracé par la voie existante, chemin de Corvéou/chemin de Kervouriou
- Tracé neuf sur les parcelles agricoles

Au regard de la concertation, le conseil municipal prendra acte du souhait du tracé mais demande une sécurisation optimale du carrefour (zone de visibilité).

•Problème phonique

Le Conseil municipal attire l'attention du Département sur les nuisances sonores engendrées par la mise en 2X2 voies et demande que des aménagements soient programmés pour les réduire.

Autres

- Désenclavement des parcelles : à envisager pour la parcelle n°1060

Le C M émet un avis favorable à la mise à 2X2 voie de la RD7 ainsi que sur le tracé de la voie de desserte tel qu'il est présenté.

Le C M restera vigilant sur les points évoqués et sur les réponses apportées pour y pallier.

Délibération adoptée à l'unanimité

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture
le 3 mai 2018
et publication ou
notification
du 3 mai 2018
Le Maire,
Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué
SAMSON-RAOUL Caroline

Pour copie conforme
Le Maire

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué
SAMSON-RAOUL Caroline

V.3. REVUE DE PRESSE

LA PRESSE D'ARMOR DU 30 MAI 2018

Autour de **Paimpol**■ **YVIAS****CONSEIL MUNICIPAL. Accord mais vigilance pour la RD 7**

Le conseil municipal s'est réuni vendredi 25 mai. Les élus y ont approuvé les subventions municipales et quelques tarifs. Ils ont également donné un avis sur les travaux de la RD7 et, notamment, de la voie de desserte.

Le projet de la mise en 2X2 voies de la RD7 et le projet de voie de desserte ont fait l'objet d'une concertation du 3 avril au 3 mai. L'ensemble des documents liés aux projets était consultable en mairie de Kerfot jusqu'au 3 mai. Et trois permanences du département pour informations complémentaires ont été organisées pour répondre aux questions des particuliers.

Une desserte à soigner

De ces échanges, il ressort que le nouveau projet de la mise en 2X2 voies de la RD7 devient urgent au vu du grand nombre d'accidents survenus ces dernières années. Toutefois, les élus ont soulevé certains points à préciser ou à modifier.

Le premier concerne la structure de la voie de desserte : « **Le gabarit de la route (bande de roulement),** précisent-ils, **devra faire 5,50 m minimum**



Les élus souhaitent que la vigilance soit de mise au carrefour de la Petite-Tournée

et répondre aux exigences de circulation pour fort tonnage (camions, semi, tracteurs et remorques), ainsi qu'à la fragilité des produits transportés (primeurs) d'où la nécessité d'une structure de chaussée adaptée avec une chaussée finition en enrobés. »

Le passage souterrain inquiète

Par ailleurs, le passage souterrain de Poustoulic inquiète les conseillers car la proposition d'un gabarit réduit à 3,65 m pour le passage inférieur ne

permet pas la circulation des camions-citernes, ni du matériel de récolte lors d'événements comme l'ensilage, la fenaison ou la moisson.

Les élus souhaitent qu'il y ait au minimum 4,50 m de hauteur pour le passage ainsi qu'une largeur de voie cohérente à cet endroit.

De plus, le projet proposé ne convient pas aux agriculteurs qui estiment son emplacement non judicieux. Il est suggéré de décaler le projet. Le passage inférieur appelle également une attention particulière pour l'écoulement

des eaux vers la route inondable du Rest.

Visibilité à la Petite Tournée

Enfin, il est demandé d'être vigilant au niveau du carrefour de la Petite Tournée, il risque d'y avoir un problème de visibilité.

Le conseil municipal émet un avis favorable à la mise à 2X2 voies de la RD7 ainsi que sur le tracé de la voie de desserte tel qu'il est présenté mais assure qu'il restera vigilant sur les points évoqués et sur les réponses apportées pour y pallier.



Yvias

Les élus examinent le tracé de la future RD7

QUOTIDIEN OUEST-FRANCE | lundi 28 mai 2018

236 mots



Le plan de la RD7 et des voies de dessertes est approuvé par les élus avec des réserves quant à la sécurisation de certains points routiers. - Crédit

Le maire Jean-François Guillou a présenté aux élus le projet du tracé de la future route départementale 7 (RD7) qui va s'implanter à la frontière de la commune de Kerfot et d'Yvias. « **Il est temps de passer à la mise en deux fois deux voies, c'est un lieu assez accidentogène** », a souligné le maire.

Le projet comporte la mise en deux fois deux voies de la RD7, mais aussi l'implantation de deux voies de desserte. « **Le projet définitif de la desserte rejoint celui proposé par les riverains mais il faut être vigilant sur les aménagements** », a continué le maire.

Ainsi, les élus seront observateurs sur le gabarit (au moins 5,5 m) de la desserte, pour répondre aux exigences de circulation de matériels agricoles ou à fort tonnage. La hauteur sous les pots devra être au minimum de 4 m, ainsi que l'écoulement des eaux de pluie qui devra se faire sans dégât. Des améliorations de visibilité sont aussi à l'ordre du jour, spécialement à la Petite Tournée.

En conclusion, le maire propose de donner un avis favorable au projet de la RD7 et aux voies de desserte, en gardant à l'oeil, les observations émises par le conseil.

LA PRESSE D'ARMOR DU 2 MAI 2018

Autour de **Paimpol**■ **KERFOT****CONSEIL. Avis favorable pour la RD7 et la voie de desserte**

Le conseil municipal s'est réuni vendredi 27 avril à la mairie sous la présidence de Jean-Claude Vitel. Le point principal de l'ordre du jour était le vote d'un avis sur le projet de doublement de la RD 7 et de voie de desserte.

La concertation publique commencée le 3 avril s'achève le 3 mai. Le public a pu consulter les documents en mairie. Jean-Claude Vitel a invité ses collègues élus à se prononcer sur le sujet au nom de l'équipe municipale, sachant que chacun d'eux peut aussi le faire à titre personnel.

Une chaussée adaptée

Le maire constate que la mise en 2X2 voies de la RD 7 devient urgente et que le projet de desserte de Kerfot reprend les souhaits émis auparavant par le conseil. Certains points restent toutefois à préciser. Ainsi, la voie de desserte devra avoir une largeur minimum de 5,50 m et répondre aux exigences de circulation pour fort tonnage ainsi qu'à la fragilité des produits transportés tels les primeurs. La structure de la chaussée doit donc être pensée en conséquence.

Quelques points sont également à éclairer au niveau de l'entreprise Le Gonidec et sur le tracé pour rejoindre le chemin de Poustoulic. Il est également demandé que la taille du passage souterrain éponyme soit



David Thomas avait la lourde tâche de préciser les différents endroits posant problème sur le projet.

augmentée tant en hauteur, afin de permettre le passage de camions-citernes ou de matériel de récolte, qu'en largeur.

Ce projet, dans l'état, ne convient pas aux agriculteurs qui trouvent le positionnement non judicieux.

Le passage inférieur nécessite une attention particulière pour l'écoulement des eaux vers la route inondable du Rest. D'autres points concernant la circulation des randonneurs,

les aménagements fonciers, la liaison entre la RD 7 et la VC 7, le problème phonique et le désenclavement d'au moins une parcelle ont été abordés.

Des élus vigilants

Les élus sont par ailleurs très sensibles à la signalétique concernant la commune de Kerfot qui devra être bien positionnée pour éviter l'isolement de la commune. Le maire rappelle enfin que deux autres études sur

les domaines du phonique et de l'hydraulique sont à venir.

En conclusion, les élus se prononcent à l'unanimité pour la mise en 2X2 voie de la RD7 ainsi que sur le tracé de la voie de desserte tel qu'il est présenté sur le projet (consultable également sur le site Internet du conseil départemental).

Ils déclarent néanmoins qu'ils seront vigilants sur les points évoqués et sur les réponses qui y seront apportées.